

PROCES VERBAL
CONSEIL DU 9 NOVEMBRE 2009

**COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE
PROVENCE METROPOLE**

Conseil de Communauté

Procès Verbal de la séance du 9 Novembre 2009

**La séance est ouverte à 09 H 30
sous la Présidence de Monsieur Eugène CASELLI
Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole**

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Xavier CACHARD - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Eric LE DISSES - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO représenté par Pierre SEMERIVA - Gérard BISMUTH représenté par Myriam MALLIA - Alexandre BIZAILLON représenté par Francis ALLOUCH - Roland BLUM représenté par Gilles PAGLIUCA - Vincent BURRONI représenté par François-Noël BERNARDI - Philippe CAMILLIERI représenté par Maxime TOMMASINI - Marie-Thérèse CARDONA représentée par Jean-Paul MARIA-FABRI - Eric DI MECO représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Joël DUTTO représenté par Haouaria HADJ CHICK - André ESSAYAN représenté par Olivier BLANC - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI -

Bernard JACQUIER représenté par Henri RUGGERI - Mourad KAHOUL représenté par Sabine BERNASCONI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Laurent LAVIE représenté par Patricia COLIN - Corinne LEGAL représentée par Guy PONTOUS - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Frédéric DUTOIT - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Gérard SBRAGIA représenté par Robert HABRANT - Jocelyn ZEITOUN représenté par Antoine LORENZI.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO

Monsieur LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, le quorum étant fixé à 79, il est constaté qu'il est atteint, la séance est ouverte.

Mesdames, et Messieurs, chers collègues, je ne voudrais pas commencer cette Assemblée sans évoquer le récent conflit de la collecte des déchets à Marseille où pendant six jours, nos centres de transfert ont été bloqués par les salariés en grève d'une société privée qui avait perdu un appel d'offres.

Rapidement, la situation de notre Ville est devenue préoccupante.

L'amas de poubelles sur la voie publique commençait à poser des problèmes de sécurité liés à des incendies partiels et d'hygiène publique à la veille de la rentrée des classes.

Le niveau de dépôts d'immondices posait des problèmes à l'ensemble des commerces, notamment les restaurants dont certains allaient être forcés de cesser provisoirement leur activité.

Certains dépôts débordant sur les voies de bus et de tramways commençaient à générer des problèmes et des contraintes pour les transports en commun.

De plus, largement diffusées en boucle sur les médias nationaux et locaux, relayées par la presse écrite, les images spectaculaires des amoncellements de déchets ménagers dans nos rues ternissaient une fois de plus, l'image de notre Ville.

Nous étions donc face à une situation d'urgence devant laquelle, je me devais, avec mes services, d'apporter des réponses susceptibles de déboucher sur une solution rapide.

Mon devoir de responsable, était en effet de prendre en compte, la détresse de beaucoup de Marseillais, Plan de Cuquois et Allaudiens, et de parvenir au règlement de cette crise.

La volonté de nos concitoyens est de vivre dans une ville où l'on respire, où l'hygiène publique est respectée et où les rues sont correctement nettoyées.

Depuis plus de 18 mois maintenant nous nous sommes efforcés d'améliorer la propreté de notre ville.

Le combat a été long et difficile et nous avons commencé à obtenir des résultats probants.

Je ne pouvais pas laisser remettre ce travail en cause, et repartir dans une spirale d'échec.

J'ai donc reçu personnellement les grévistes et leur ai donné des garanties fortes sur leur reprise par les sociétés privées : sans succès !

Un référé d'expulsion d'heure en heure a été lancé : rejeté par le Tribunal administratif !

Le constat était alors celui d'un conflit qui s'enlisait et prenait en otage l'ensemble des Marseillais.

Dès lors, en terme de décision, deux solutions s'offraient à moi :

Premièrement, entamer le bras de fer. Cela supposait refaire un référé d'expulsion avec 2 à 3 jours de délai de réponse et, en cas, de succès, attendre que la force publique mette en œuvre tous les moyens pour faire lever les barrages : à n'en pas douter, il aurait fallu quelques jours de plus, et, encore sans garantie certaine (en 2003, après onze jours de conflit, la force publique n'était toujours pas intervenue).

Deuxièmement, je pouvais prendre une décision qui aurait pour effet immédiat de lever les barrages et mettre fin au conflit tout en préservant des solutions d'avenir, capable

de faire en sorte qu'il ne soit plus possible, qu'à chaque changement de marché, le cœur de Marseille soit à nouveau défiguré et que la propreté ne soit pas à nouveau un moyen de pression.

Voilà pourquoi, devant l'urgence de la situation, dans l'intérêt du public et dans l'intérêt général, j'ai décidé de déclarer sans suite, l'ensemble des appels d'offres en cours, pour les marchés privés de collecte et de propreté, comme m'y autorise légalement l'article 59 alinéa 3 du Code des Marchés Publics, je le cite :

« A tous moments, la procédure peut être déclarée sans suite, pour des motifs d'intérêt général. Les candidats en sont informés. »

Bien sûr, en prenant cette décision, je savais que je me heurterai à deux critiques majeures :

La première était d'être accusé de reculer devant le chantage des grévistes. Eh bien j'assume ma décision.

Parfois, le courage est de savoir mettre son image au second plan dès lors que l'intérêt général est en jeu. Si comme dans certains quartiers, notamment du centre-ville, côté Canebière, le niveau des immondices atteignait la taille critique d'une véritable décharge publique, est-ce parce que certaines populations n'ont pas la chance de pouvoir se loger ailleurs, qu'il fallait les laisser dans cette situation ?

Je pose la question.

Parfois le courage en politique, c'est d'accepter la critique immédiate, même très dure, voire l'impopularité passagère, si l'on a la conviction qu'au final, le résultat de la décision prise est bénéfique pour nos concitoyens.

Demandons aux mères de familles inquiètes de l'état de la Ville à la veille de la rentrée des classes ?

Demandons aux commerçants dont le chiffre d'affaires baissait chaque jour ?

Demandons à la population de Noailles où un tractopelle a travaillé plus de cinq heures pour dégager seulement la place du Marché ?

Devais-je laisser cette grève perdurer une semaine à dix jours de plus, sans trouver de solutions ?

Et puis, Mesdames et Messieurs, je ne suis pas naïf, les mêmes qui m'encourageaient à faire un bras de fer auraient été les premiers à me clouer au pilori, au bout de ce délai.

La deuxième critique à laquelle je m'attendais aussi, est d'avoir déclaré sans suite les marchés de collecte et de propreté après que la Commission d'Appel d'Offres se soit prononcée.

Certains élus, dans leur déclaration, ont été jusqu'à parler de déni de démocratie. Je leur laisse la responsabilité de leurs propos.

Tout d'abord, comme je l'ai déjà indiqué précédemment, cette procédure est parfaitement légale et se produit parfois, je dirais même souvent, dans des Collectivités. De très nombreuses jurisprudences du Conseil d'Etat en font foi.

Ensuite, il ne s'agissait en aucune façon, de déjuger la Commission d'Appel d'Offres qui avait fait son travail correctement et que je respecte, d'ailleurs, les sociétés lauréates avaient été averties par écrit qu'elles avaient gagné le marché, ce qui veut bien dire que le processus suivait son cours normal. Mais il s'agissait de régler dans l'urgence une situation de crise en prenant une décision rendue nécessaire au titre de l'intérêt général.

Et comme il n'était pas question d'annuler un seul marché, j'ai préféré au titre de l'équité entre toutes les sociétés soumissionnaires, déclarer sans suite l'ensemble des marchés.

Si j'ai choisi d'agir ainsi, c'est bien sûr pour faire lever immédiatement les barrages, mais aussi pour pouvoir me donner le recul nécessaire, pour envisager deux solutions d'avenir, qui devraient permettre de ne plus jamais vivre une telle situation.

La première solution, c'est de remettre les sociétés privées dans leurs arrondissements précédents et passer une nouvelle délibération et un nouveau marché dans un délai de 4 à 6 mois après la fin des marchés actuels.

Je ne suis pas certain, vu ce qui s'est passé ces derniers jours, que cette solution nous donne toutes les garanties nécessaires de ne pas assister à une récurrence.

Deuxième solution : Puisque la procédure portant sur l'ensemble des marchés privés a été déclarée sans suite et que cette décision nous en donne la possibilité, il s'agit peut-être de mettre en régie publique l'ensemble des arrondissements de Marseille.

Ceci peut se faire à deux conditions :

Premièrement la reprise en régie publique de l'ensemble des personnels des sociétés privées qui seront alors invités à rejoindre les équipes de MPM.

Deuxièmement, que le coût économique de la Régie soit inférieur ou égal à celui du privé.

Les premiers éléments de chiffrage en ma possession, m'amènent aujourd'hui à penser qu'à moyens humains et matériels égaux, le coût du public devrait être inférieur.

Je le dis clairement, c'est la solution que je privilégie et que j'envisage de proposer à l'Assemblée dès que les études économiques et sociales auront été finalisées.

Si ce cas de figure est retenu, nous procéderons par avenant pour les marchés privés dans les mois à venir et nous nous rapprocherons de l'ensemble des partenaires sociaux pour négocier l'ensemble du dispositif.

Le secteur public a prouvé qu'il pouvait être aussi performant que le secteur privé en matière de collecte et de nettoyage.

Les agents de MPM ont d'ailleurs prouvé tout au long de ce conflit, leur motivation et leur sens du service et du devoir.

Qu'ils soient chauffeurs, rippers, cantonnières, cantonniers, agents de maîtrise ou cadres, chacun d'entre nous a pu constater leur dévouement et leur mobilisation pour réduire, autant que faire se pouvait, les effets des nuisances et éviter que nos rues soient complètement envahies par des déchets épars. Sans compter les efforts considérables qu'ils ont mis en œuvre pour redonner à Marseille en deux jours, son aspect à peu près habituel.

Certains même, qui collectaient de nuit, avec quelques bennes encore vides, ont eu le courage de faire face à des menaces physiques.

Je voudrais également saluer le personnel des sociétés privées qui ont joué le même rôle dans des conditions difficiles.

Je tiens également à remercier les Marseillaises et les Marseillais, qui non seulement ont subi des nuisances liées à la grève, mais qui ont fait preuve de discipline et de solidarité, en gardant le plus longtemps possible, leur sac poubelle chez eux, pour ne pas rajouter à l'insalubrité de nos rues.

Je tiens aussi à remercier :

Monsieur le Maire de Marseille pour son soutien pendant ces journées difficiles ;

Monsieur le Président du Conseil Général pour son appui sans faille ;

Pour tous deux, seul a compté dans cette crise, l'intérêt des Marseillaises et des Marseillais.

Mes remerciements vont également à Monsieur le Préfet de Région et Monsieur le Préfet de Police qui nous ont permis d'aller vider un grand convoi de bennes à Entressen sous protection policière, pour que nous puissions ensuite, au plus fort de la grève, les envoyer collecter dans les endroits prioritaires de Marseille, et éviter ainsi que la situation ne soit encore aggravée.

Voilà Mesdames et Messieurs les Conseillers ce que j'avais à déclarer en préambule. Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité)

Monsieur GILLES.- Monsieur le Président, mes chers collègues, comme vous venez de le dire, Monsieur le Président, les Marseillais viennent de subir de plein fouet un conflit inacceptable qui ne les concernait pourtant pas directement.

A peine un an et demi après votre élection à la présidence de la Communauté Urbaine, vous devez déjà justifier vos choix devant la représentation communautaire et devant les Marseillais.

Alors que M. le Président du Conseil Général, Jean-Noël Guérini, candidat à la Mairie de Marseille promettait aux Marseillais une ville propre en 6 mois, la fin du fini parti ou encore l'arrêt de l'incinérateur, force est de constater les promesses non tenues et l'échec de votre politique.

En un an et demi, nous sommes passé d'effet d'annonce en effet d'annonce, de réactivation de la police de la propreté à la réactivation des comités de suivi, mais jamais à des résultats probants et à des solutions efficaces et pérennes.

Devant cet échec flagrant, une des solutions que vous aviez imaginée il y a près d'un an, c'est la privatisation. Beau pied de nez à l'histoire que vous venez d'ailleurs à l'instant de remettre en cause ! Je m'en félicite, je vous expliquerai pourquoi un peu plus tard.

Cette privatisation miracle s'est d'ailleurs très vite transformée pour vous en privatisation cauchemar.

En juin dernier, la Commission des Marchés, placée sous la présidence de M. François Noël Bernardi déclarait la société SITA-SUD adjudicataire du marché du tri et du transfert des déchets, au dépend de la société Bronzo.

A la surprise générale et sans explication, vous classez sans suite ce marché qui a depuis été relancé et re-attribué à la société SITA-SUD, car comme le rappelle le Président de la Commission des Marchés dans *La Provence* du 6 novembre, « *la Commission d'Appel d'Offres est là pour décider, conformément au code des marchés publics, qui répond au mieux aux besoins de la collectivité* ».

Vous avez donc, Monsieur le Président, le 8 juin dernier désavoué pour la première fois votre Commission des Marchés, ouvrant ainsi la voie à un mode de fonctionnement politique pour le moins surprenant dont vous allez payer le prix un peu plus tard.

Toujours dans votre logique de réorganisation, vous lancez des appels d'offres pour la collecte et le nettoyage. De nombreuses sociétés répondent, les services de la

Communauté Urbaine analysent les offres. La Commission des Marchés se réunit et décide d'attribuer les lots dans la logique énoncée par son Président : « *elle choisit les offres qui répondent au mieux aux besoins de la collectivité* ».

La société Bronzo qui avait concouru se trouve logiquement écartée pour un surcoût de 4 millions d'euros avec 54 agents en moins par rapport à l'offre d'ISS Environnement.

A ce moment votre Vice-président, M. Antoine Rouzard, en charge de la propreté considère bizarrement comme un échec la décision de la Commission des Marchés et explique maladroitement dans *La Provence* du 2 novembre que la Commission des Marchés va devoir rendre des comptes.

De là naît le conflit que nous venons de vivre.

Pour la première fois à Marseille, vous l'avez reconnu Monsieur le Président, une société privée non retenue dans un marché public décide de bloquer les centres de transfert, se livrant ainsi à un véritable chantage et prenant en otage la population.

Après beaucoup d'atermoiements, vous annoncez le mercredi 4 novembre au matin, avec le soutien du Sénateur Maire de Marseille Jean-Claude Gaudin, votre intention de déposer un recours auprès de la justice pour qu'elle condamne le mouvement de grève. M. Mennucci explique alors que cette action de blocage est illégale.

Alors que vous vous vêtez d'un costume de CRS le matin, dans l'après-midi, vous tournez votre veste et revêtez un costume d'agneau en annonçant à la surprise générale que vous suspendez ces marchés.

Dois-je vous rappeler cette célèbre phrase d'Edgar Faure : « *Ce n'est pas la girouette qui tourne, c'est le vent !* ». Il est vrai que le vent, Monsieur le Président a soufflé très fort ces temps-ci à Marseille !!

Pour la seconde fois en moins de 6 mois, vous remettez en cause les décisions de votre Commission des Marchés, ce qu'attendait logiquement la société Bronzo depuis que vous aviez ouvert cette voie en juin dernier.

Pour faire plus simple, la prochaine fois, demandez directement à la société Bronzo d'ouvrir les plis !

Alors Monsieur le Président, mes chers collègues, nous sommes aujourd'hui en droit de nous poser des questions et de connaître la vérité.

Monsieur le Président, si vous avez subi des pressions, il faut nous le dire, et dire de la part de qui !! Si tel est le cas, croyez bien Monsieur le Président, très sincèrement, que l'ensemble des élus de cette assemblée sera toujours à vos côtés pour défendre les intérêts de notre institution.

Si vous n'en avez pas subi, ce que nous espérons tous, vous devez vous expliquer sur votre gestion pour la moins surprenante de ce conflit.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je m'en suis expliqué à l'instant Monsieur Gilles.

Monsieur GILLES.- Mais votre explication n'a pas l'air de nous satisfaire.

Que s'est-il passé le 4 novembre entre votre décision matinale de saisir la justice et votre revirement de l'après-midi ?

Avez-vous tout simplement suivi le conseil de Jules Renard qui disait: « *C'est une question de propreté: il faut changer d'avis comme de chemise.* »

Pourquoi par deux fois, les décisions de la commission des marchés ont-elles été directement remises en cause sous votre autorité ? Que ferez-vous demain si la Communauté Urbaine lance un appel d'offre et qu'une société non retenue décide de

recourir à nouveau au chantage du blocage ? Et d'ailleurs dans un domaine autre que le nettoyage pourquoi pas.

Comment expliquez-vous le silence assourdissant de vos amis, au premier rang desquels, M. Guérini Jean-Noël, pendant toute la durée du conflit ?

La preuve a été faite en moins d'un an et demi que les Marseillaises et les Marseillais ont été victimes d'une manipulation et de mensonges durant la dernière campagne municipale.

Je souhaite pour terminer mon intervention, et vous y avez fait allusion, renouveler mon attachement et mon soutien au service public et vous redire mon opposition à la privatisation du nettoyage et plus particulièrement dans le 4^{ème} arrondissement comme le souhaite également le syndicat majoritaire Force Ouvrière.

Ce qui rient aujourd'hui, vos collègues, soutenaient il y a un an (il suffit de relire la presse) la privatisation dans des arrondissements de Marseille, ce qui n'était pas mon cas. Ils en appellent d'ailleurs aujourd'hui au tout public. Quel plaisir de les voir se ranger à notre position !

Monsieur le Président, très sincèrement, et je vous le dis en vous regardant, je n'ai jamais douté de votre intégrité et de votre volonté de bien faire.

Néanmoins, le soupçon de collusion qu'a pu faire naître cette affaire doit être levé.

Le soupçon d'entente préalable qu'a pu faire naître cette affaire doit être levé.

C'est ce que nous attendons aujourd'hui de vous.

(Applaudissements)

Monsieur DUTOIT.- Monsieur le Président, chers collègues, pendant plus de six jours, les Marseillaises et les Marseillais ont vu s'amonceler les ordures ménagères dans leur ville.

En bloquant l'accès de tous les centres de traitement et de transfert des déchets, les salariés de la société Bronzo ont manifesté pour sauvegarder leur embauche. Si tel était le seul motif, ils ont eu raison de défendre leur emploi et leurs salaires.

Fallait-il, pour autant, aller au blocus de toute une ville, alors que la loi permet de faire respecter ces droits dans le cadre de nouveaux marchés ?

Mais il faut maintenant tirer les leçons de cette mésaventure. Je crois qu'il est grand temps de s'interroger sérieusement sur une pratique de la gestion publique qui porte atteinte aux intérêts des Marseillais.

Cette pratique, nous l'héritons des gestions précédentes : dans onze arrondissements le ramassage des ordures ménagères et la propreté sur la ville sont assurés par la puissance publique, en l'occurrence la Communauté Urbaine, qui en a la compétence ; les autres le sont par le privé.

Le problème n'est plus de redéfinir la cartographie de cette répartition. La vraie question est de savoir si cette délégation d'une partie du service public a encore un sens.

Franchement, Monsieur le président, nous ne pouvons plus légitimer cette inégalité de traitement entre les arrondissements de Marseille.

Ce n'est certainement pas une question de coût. Car de deux choses l'une là aussi :

Soit le privé est moins onéreux, et alors il faudrait lui accorder l'ensemble du ramassage et du nettoyage sur la ville, soit ce n'est pas le cas, et alors rien ne nous oblige à passer par lui.

Plus encore, Monsieur le Président, les entreprises qui soumissionnent aux appels d'offres sont assurées d'une prise en charge totale du coût du ramassage par la Communauté Urbaine.

C'est un beau cadeau octroyé aux entreprises privées. Car personne ne croit, ni les citoyens, ni les élus, qu'elles n'ont pas pour objectif de dégager des marges financières. Elles ne travaillent pas à perte. Ce sont d'ailleurs toujours leurs salariés, et souvent la population, qui en subissent les conséquences en matière de conditions de travail, de salaires, de précarité ou de services rendus.

J'ajoute, que la périodicité du renouvellement des marchés concernés et le caractère aléatoire de l'octroi des lots - ce que l'on appelle la concurrence - crée cette inquiétude bien légitime des salariés.

Dans tous les cas de figure, et à l'expérience, ce partage d'un autre temps public/privé ne règle aucun problème. Il fragilise la gestion, coûte à la collectivité, et n'offre pas plus de garantie de prestation efficace à l'échelle de l'espace urbain.

Voilà pourquoi le groupe communiste est favorable à une harmonisation de ce service rendu aux Marseillais.

Et je réponds tout de suite à la question que vous avez posée tout à l'heure. Nous sommes d'accord pour engager une réflexion sur l'intégration des personnels du privé au sein de notre collectivité. La politique, c'est l'art de choisir et j'ajouterais toujours dans l'intérêt général.

Ce qui s'est passé ces derniers jours renforce notre conviction ; l'intérêt privé est en la matière à l'opposé de l'intérêt général.

Sachons en tirer toutes les leçons pour que ne se reproduise plus un tel scénario.

La solution n'est plus à chercher dans la relance d'une procédure d'appel d'offres, mais dans la réintégration dans le même service public du ramassage et de la propreté, de tous les secteurs.

Cela, me semble-t-il, nécessite d'être construit ensemble et en concertation avec tous les acteurs salariés et usagers concernés, pour apporter à nos concitoyens la meilleure garantie d'une ville propre et bien entretenue.

(Applaudissements)

Monsieur ROSSO.- Monsieur le Président, j'interviens à titre personnel, en qualité de Maire et de Vice-président. Et puisque les Maires auront la parole encore quelques années, j'en profite.

Je voudrais simplement vous dire que votre décision a été la bonne décision. Face à un combat douteux, je dis bien douteux, il n'est pas facile de régler des problèmes. Vous avez voulu voir l'intérêt des Marseillais avant tout.

J'ai eu l'occasion de traverser la ville pour me rendre à une Commission de Réforme et j'ai été très inquiet par rapport à ce qui pouvait arriver au point de vue sanitaire et par rapport (je ne le souhaite pas), à ce à quoi nous devons faire face durant cette saison.

Je pense que ce n'est pas aux entreprises de décider de la politique de la Communauté Urbaine mais c'est aux élus, à tous les élus. La décision que vous avez prise va nous permettre de décider tranquillement (avec des rues propres et des Marseillais qui ne seront pas ennuyés) et de choisir la solution la meilleure parmi les deux solutions que vous nous présentez.

Mais ne laissons pas des entreprises diriger la Communauté Urbaine !

(Applaudissements).

Monsieur MENNUCCI.- Monsieur le Président, ce débat ce matin, était indispensable et utile et je considère qu'il faut effectivement mener la clarification jusqu'au bout.

Je voudrais vous dire que je vous apporte, comme je l'ai fait dès votre prise de décision, mon soutien quant à cette décision.

Mais aujourd'hui, la question n'est plus de savoir si la décision que vous avez prise était adaptée à la situation. Il est évident, il n'y a qu'à écouter les Marseillais et nos collègues peuvent le faire comme nous même, qu'il fallait en finir. Les Marseillais témoignent que c'était ce qu'il fallait faire. Vous l'avez dit, la situation était intenable.

Je veux témoigner et remercier le personnel de la Direction de la Propreté pour le travail qu'il a fait, notamment à Noailles. Pendant 8 jours, Noailles a été un endroit incroyable. Une décharge publique s'est ouverte rue du Musée. Toutes les interventions qui ont été tentées, et heureusement qu'il y en a eu, ont été vouées à l'échec, chers amis de la municipalité, par le fait que la Police Municipale n'a jamais pu faire enlever les voitures qui bloquaient la rue du Musée. Et nous avons vu, au moment de la décision, un soulagement de la part de la population.

Cela me permet de vous dire, Monsieur le Président, et je réponds à notre collègue Bruno Gilles, que le travail a été mis en place à Noailles à savoir les bennes statiques, le passage permanent, c'est-à-dire le fait que les commerçants aillent en permanence déposer leurs déchets dans les bennes. Lorsque vous êtes devenu Président de la Communauté Urbaine et moi, Maire de secteur, 5 commerçants de Noailles étaient abonnés, aujourd'hui, ils sont 70. Cela montre bien que le travail, contrairement à ce que dit M. Bruno Gilles, a été très important depuis 18 mois.

Monsieur GILLES.- Sur Noailles...

Monsieur MENNUCCI.- Mais Noailles, Monsieur Gilles, c'est Marseille !

Monsieur GILLES.- Il y a 119 quartiers !

Monsieur MENNUCCI.- Je suis étonné, je vais m'expliquer là-dessus et je ne crois pas qu'il soit de bon ton que le principal élu de cette ville sourit.

Car Noailles, c'est Marseille, je n'agis pas en qualité de Maire du 1^{er} arrondissement.

(Brouhaha)

Ecoutez, ce n'est pas vous qui décidez ici, vous le savez. Vous prendrez la parole et vous le direz plutôt que de crier !

Monsieur le Président, je fais donc remarquer cet aspect-là, mais c'était simplement un aspect de mon intervention.

Depuis le début de cette action, nous estimons que cette action est illégale et je suis en colère car avec les Comités de propreté, avec les élus du 1^{er} et du 7^{ème}, nous nous sommes beaucoup investis pour transformer les choses en matière de propreté dans cette ville.

Eh oui, la propreté, mes chers collègues, a changé de visage depuis 18 mois !

Et d'ailleurs, c'est parce que la propreté a changé de visage à Marseille que cette action illégale nous a mis en colère. Car il ne s'agit pas d'une grève, il s'agit d'une action illégale d'une entreprise qui depuis 40 ans a la confiance de la Ville de Marseille, qui, depuis 40 ans, a fait beaucoup de profit et qui a organisé, avec ses salariés, une manipulation bloquant les centres de transfert avec leurs camions, utilisant leurs talkies walkies, leurs secrétariats et tous les moyens sont donnés à une entreprises de cette nature.

J'ai entendu M. Muselier dire : « M. Bronzo devra s'expliquer ». Mais, Monsieur Muselier, il n'y a plus de M. Bronzo ou plutôt, M. Bronzo n'est plus le responsable de l'entreprise Bronzo ! J'espère que cet homme a une belle retraite.

Monsieur Muselier, il s'agit d'une entreprise dont on découvre, pour ceux qui l'ignoraient, qu'elle est filiale à 100% de la Société des Eaux de Marseille !

Eh oui, cette Société des Eaux de Marseille qui depuis 40 ans s'est enrichie en vendant l'eau aux Marseillais et qui, au moment où nous en avons besoin, a contribué à une manipulation insupportable en bloquant les centres de transferts.

(Huées, tumultes)

Mes amis, c'est peut-être difficile de l'entendre, mais que quelqu'un me dise que la société Bronzo n'est pas filiale à 100% de la Société des Eaux de Marseille !

Une voix.- Quel est le rapport ?

Monsieur MENNUCCI.- Le rapport, c'est celui que le capitalisme organise !

Quand on est propriétaire d'une entreprise, on dirige cette entreprise !

Nous savons aussi que la Société des Eaux de Marseille sera, dans quelques mois, filiale à 100% de la société VEOLIA.

Mais quelle honte que ceux qui depuis 40 ans s'enrichissent en vendant de l'eau aux Marseillais, se soient comportés de cette façon avec la Communauté Urbaine !

Et d'ailleurs, je m'interroge sur la délégation de service public concernant l'eau que nous serons amenés à discuter dans les années qui viennent. Il faut demander aux dirigeants de la Société des Eaux de Marseille : « si demain la DSP vous est retirée et qu'elle est donnée à une autre entreprise, est-ce que vous allez couper l'eau des Marseillais ? Est-ce que vous allez organiser... »

(Tumultes)

C'est extraordinaire car dès que l'on touche les intérêts capitalistes, vous vous réveillez !

Là aussi, la question de la régie est à poser. Je veux m'expliquer sur la question de la mise en public des lots du nettoyage.

Oui, après mon élection, j'ai été favorable au passage au privé du 1^{er} arrondissement parce que la situation était très difficile, 350 000 personnes passent tous les jours dans le 1^{er} arrondissement qui compte également la plupart des commerces de bouche de Marseille. Mais depuis 18 mois, j'ai pu constater que grâce au travail qui a été conduit par la DPU, par les cadres de MPM, par les salariés que je rencontre régulièrement et avec qui j'ai des contacts permanents, par les Comités de propreté composés de citoyens, nous avons modifié les choses dans le 1^{er} arrondissement.

Je me suis demandé, pourquoi, il y a tant d'années, en 1983, Jean Bonnat, Gaston Defferre ont décidé d'attribuer un certain nombre de lots au privé. Et il était intéressant de regarder quel était le lien financier entre le prix du salaire et le prix du matériel. J'ai découvert que la baisse tendancielle des matériaux, des camions, du petit matériel utilisé a été, depuis 30 ans, de 75%.

Donc en réalité, nous ne sommes plus dans une situation où nous devons faire passer au privé, en raison de l'incapacité de la collectivité d'assurer l'investissement des matériaux dont nous avons besoin et notamment des matériaux nouveaux pour régler la question de la propreté. Nous pouvons aujourd'hui tranquillement approuver le lancement de cette réflexion que nous propose Eugène Caselli.

Il n'y a pas dans cette affaire-là, d'idéologie (j'ai entendu Bruno Gilles s'exprimer), il y a simplement l'intérêt des Marseillais et nous voulons que Marseille soit

propre, mais nous ne voulons plus que quiconque nous prenne en otage pour des raisons qui n'ont rien à voir avec les intérêts sociaux des salariés.

Une grève s'exécute pour des intérêts sociaux et des intérêts matériels, elle ne s'exécute pas pour faire céder une collectivité comme la nôtre.

Ceux qui ont fait cela ont pris la responsabilité de la confiance perdue dans le système. Il faut donc passer à un autre système.

Monsieur le Président, nous approuvons la proposition que vous nous faites ce matin.

(Applaudissements)

Monsieur ESPINOSA.- La première chose que je souhaite dire, c'est que j'approuve évidemment la décision de M. Eugène Caselli et je vais vous dire pourquoi. N'étant pas partisan d'un parti politique, je peux vous dire que la seule chose que les Marseillais attendent aujourd'hui, c'est que nous soyons, une fois pour toutes, tous responsables. Ce qui me dérange toujours dans tous les hémisphères politiques, c'est que c'est toujours la faute des autres et pas la sienne. Mais en fait, c'est notre faute à tous. Les poubelles ne sont pas devant, elles ne sont pas derrière, elles sont partout.

Vous, nous, quand on a commencé, il y avait quand même deux rats par habitant dans le centre-ville de Marseille. Il y avait des poubelles, mais on avait un problème de propreté. Monsieur Gaudin, trois mois avant, a commencé à faire quelque chose qui était très intéressant, c'est de faire des réunions auxquelles j'ai participé en tant que Président d'Ecoforum. C'est ça la politique. La politique, c'est voir comment on fait tous ensemble pour que Marseille soit plus propre.

Quand chacun se renvoie la balle et ne voit pas ce qu'il a fait lui-même, je pense que ce n'est pas ce qu'attendent les Marseillais.

J'ai participé à des manifestations lorsqu'il y a eu des problèmes de poubelles pendant des semaines. Je suis venu à la fin voir les associations pour déterminer comment on pouvait faire car c'était un problème assez critique. J'étais là. A l'époque, c'était M. Gaudin qui portait ces dossiers assez durs, mais ce n'est pas pour autant que c'est un problème compliqué.

Deuxièmement, quelqu'un a dit que c'est la première fois que les sociétés privées se mettent à faire des grèves. Voilà un signe de la politique libérale. Aujourd'hui des sociétés privées se mettent à faire des grèves, je peux vous dire une chose, c'est quand même grave car on ne le voit pas trop. Aujourd'hui, on commence à le voir, on commence à voir que tout le monde est touché.

Enfin, il est vrai que la décision politique plus ferme aurait été de dire « non, on ne va pas faire cela », mais on connaît les conséquences des grèves de ce type et je pense que la solution provisoire prise par M. Caselli est bonne et c'est pour cela que je voulais prendre la parole.

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Président, à la suite de toutes ces interventions, je me permets d'intervenir sur le fond comme sur la forme, mais je reviendrai surtout sur la décision de déclarer « sans suite » la procédure d'appel d'offres concernant la collecte des déchets qui a jeté le trouble.

Vous estimez avoir juridiquement raison mais vous avez moralement tort.

La démonstration vient d'être faite que cette décision apparaît comme le reflet de l'existence d'un système douteux qui crée la suspicion.

Certes tous ici, nous nous réjouissons de la reprise du service de collecte et d'un retour à la normale dans nos rues. C'était indispensable. Cependant, les Marseillais

s'interrogent. Nous aussi. Comment en sommes-nous arrivés là ? Que s'est-il passé derrière tout cela ?

Nous avons été surpris d'apprendre de la bouche d'un salarié gréviste de la Société Bronzo, tentant de justifier sa grève, qu'ils étaient, je cite : « *les mieux placés au niveau technique et qualitatif (...) selon les analyses effectuées par les services de la Communauté Urbaine* ».

Depuis quand les salariés d'une entreprise, candidate à un appel d'offres, ont-ils connaissance de l'analyse technique des offres effectuée par les services de l'administration ?

Les fonctionnaires de MPM, placés sous votre autorité, ne sont-ils pas soumis à l'obligation de réserve et au respect de la confidentialité au sujet des dossiers qui leurs sont confiés en instruction ?

Je vous demande, mais je pense que vous l'avez déjà fait, d'ouvrir une enquête interne pour savoir d'où vient la fuite et d'en tirer les conséquences.

(Applaudissements)

D'autre part, nous avons été tout particulièrement surpris de découvrir les propos, non démentis à ce jour, de M. Antoine Rouzaud, Vice-président en charge de la propreté et du traitement des déchets, dans le journal *La Provence* du dimanche 1^{er} novembre 2009, soit trois jours après le début de la grève. Je cite : « *En avril, on a pris un engagement que tous les personnels seraient repris en maintenant leurs avantages collectifs et individuels* ».

Il persiste et signe dans *La Provence* du lundi 2 novembre 2009, il ose dire : « *Pour la première fois depuis 1993 on était arrivé à négocier une réorganisation sans conflit.* »

M. Rouzaud laisse entendre qu'il avait négocié, avec des entreprises choisies par lui, la réorganisation de la collecte des ordures à Marseille sans attendre l'avis de la Commission des Marchés.

Un de vos élu a trop parlé.

Une entreprise n'a pas été servie.

La grève commence.

Marseille est bloquée.

Tous les marchés sautent.

La grève s'arrête.

Le chantage a réussi.

En tant que républicain, je dénonce un tel système.

Pour nous protéger, Monsieur le Président, je vous demande de suspendre immédiatement la délégation de M. Antoine Rouzaud, votre Vice-président, jusqu'à ce qu'un nouvel appel d'offres soit lancé et que le marché de collecte des ordures ménagères soit enfin attribué.

Nous avons augmenté de 20% la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères le mois dernier. Vous évoquez aujourd'hui deux hypothèses, il y en a d'autres, les deux présentées au choix possible ont un coût. Un des deux est exorbitant. Aujourd'hui, nous sommes devant beaucoup d'improvisation et peu d'anticipation.

Monsieur le Président, vous avez besoin de réflexion. Dans l'attente de cette réflexion, je voudrais vous rappeler le livre Gomorra. Nous connaissons tous ce livre.

Marseille ce n'est pas Naples.

Les Marseillais sont des républicains, ils n'accepteront jamais cela.

(M. Muselier porte le livre Gomorra à la tribune présidentielle)

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Muselier, je vous le rends, je l'ai lu avant vous.

(Applaudissements)

Monsieur ROUZAUD.- Je suis heureux Monsieur Muselier que vous soyez finalement venu sur ce débat car depuis une semaine, dans la presse, j'ai lu des choses et, pour ceux qui ont pu lire parfois à leur encontre, par le passé, ce genre de choses sur les rangs de mon groupe ou du vôtre, cela ne fait jamais plaisir.

Tout d'abord, je ne me suis jamais permis de dire ce que vous avez affirmé. J'ai dit clairement, concernant la Commission d'Appel d'Offres que je me posais certaines questions puisque l'ordre avait été changé – ce qui est le droit légitime et souverain de la Commission d'Appel d'Offres – mais que je souhaitais savoir pourquoi.

En tant que Vice-président en charge de cette délégation, je souhaitais avoir les raisons, n'étant pas là lorsque la décision a été prise, ni en séance comme cela avait pu être le cas dans d'autres Commissions d'Appel d'Offres par le passé, alors que je n'étais pas encore élu dans cet hémicycle. Je souhaitais donc avoir des explications.

Vous en avez conclu que je mettais en cause l'honnêteté et la probité de cette Commission d'Appel d'Offres. Ecoutez, peut-être que certains penchants vous ont fait penser à cela, mais cela n'a jamais été mon questionnement.

Deuxièmement, vous parlez de négociations, Monsieur Muselier. Cela n'a pas été démenti, parce que je savais que de toute façon, je pouvais dire ce que je voulais à la presse, ce matin, on en reparlerait. Vous avez fait un peu de théâtre en offrant un livre à M. Caselli, vous auriez pu aussi lui offrir le DVD parce que le film est sorti...

Cet engagement, effectivement, je l'ai pris. Monsieur Muselier, j'ai ici un courrier signé du 2 avril avec l'intersyndicale des sociétés privées de collecte et de nettoyage de Marseille, puisque nous étions, sous un préavis de grève qui a duré quasiment un mois et nous avons négocié avec les salariés pour préciser certaines choses sur les reprises du personnel, les moyens mis à disposition etc. Donc, puisque vous faites passer des documents, moi – et ce n'est pas pour insinuer qu'il y a des mafieux, je vous fais passer un document où il y a ma signature, (c'est une photocopie, l'original est détenu par les services), avec tous les représentants syndicaux des entreprises, Bronzo, mais aussi ISS etc.

Donc, quand vous commencez à insinuer que j'ai pu passer...

Une voix.- C'est illégal !

Monsieur ROUZAUD.- Si c'est illégal, attaquez cette décision ! Vous pouvez insinuer que j'ai passé des engagements avec des entreprises privées, mais cela n'a jamais été mon cas, Monsieur Muselier et vous le savez pertinemment. Cela fait 12 ans que je suis élu et que j'ai des responsabilités dans les collectivités et cela n'a jamais été le cas. Je ne peux pas laisser dire ce genre de choses.

J'ai écouté avec attention les différents propos qui se sont exprimés et je les respecte tous, du moment qu'ils restent à un certain niveau, Monsieur Muselier. Je ne les partage pas tous pour autant. Alors, permettez-moi de vous donner quelques précisions et une partie de ma réflexion.

J'ai compris les revendications des salariés du privé et bien entendu, ces salariés-là avaient le droit de manifester. Ensuite, les formes de cette revendication, on peut toujours les contester, les discuter, Patrick Mennucci l'a fait tout à l'heure. Mais comme j'ai défendu les salariés du privé, j'aurais défendu aussi les salariés du public s'ils avaient dû pâtir de décisions prises ici ou là.

Cet engagement, Monsieur Muselier, je l'ai pris devant les représentants des salariés de toutes les entreprises titulaires des marchés sortants désignés en 2004 et dans ce courrier daté du 2 avril dernier, au terme d'une négociation de près d'un mois. C'est un engagement et cet engagement-là, je tenais à ce qu'il soit respecté.

Je suis aussi le patron des agents de la Direction de la Propreté Urbaine, de la Direction des Déchets et de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement donc je ne peux pas laisser dire ce que vous avez dit concernant un problème de confidentialité.

Regardez un peu ce qui a été dit par les uns et par les autres ! Tout le monde connaissait, 10 jours après les résultats de l'analyse, ce classement. Quand vous parlez de problème de confidentialité, je vous laisse seul maître de vos propos, mais si vous demandez une enquête de la part du Président Caselli, on pourra en discuter un peu plus clairement.

Nous avons un seul objectif, celui de rendre Marseille propre. Cet objectif-là, pendant 18 mois, nous nous y sommes attelés et nous avons commencé à avoir des résultats. Bien entendu, vous critiquerez toujours ces résultats, toujours est-il que par endroit, pas partout (je ne suis pas au pied du mur de Berlin le lendemain de sa chute, je suis désolé), nous avons commencé et nous tenions le bon bout. Bien entendu, cette grève met à mal nos décisions, notre réorganisation. Je me demande parfois à qui profite le crime...

J'apporte un soutien total à mes services. Lorsque je dis « mes services », je veux parler des services qui ont procédé à l'analyse. Je ne remets en aucun cas en question leur probité et la transparence, avec lesquelles ils ont analysé les offres des entreprises privées. Je crois qu'ils ont une certaine expérience.

Il y a un an de cela, nous avons acté un rapport de la Chambre Régionale des Comptes de 2007 qui, entre autre, parlait des marchés de 2004. Nous avons fait attention car les erreurs arrivent parfois. Nous avons essayé de tenir compte de ces erreurs, en ne jetant l'opprobre sur personne, Monsieur Muselier. Ca n'est pas le genre de la maison et ça n'est pas maintenant que nous allons commencer.

Car si vous voulez commencer à parler d'économie, on peut le faire, mais je crois qu'on pourra en parler ailleurs, puisque nous avons réalisé, avec la première analyse des services, près de 20 millions d'euros d'économie. C'est bien de rajouter 4 millions supplémentaires, je vous en donne acte, ou en tout cas à vos amis, mais nous avons déjà fait 20 millions d'euros d'économie ! Je crois qu'il est important de le rappeler aussi.

Je ne parlerai pas des trois arrondissements dont les entreprises titulaires étaient reconduites, le rapport en dit assez.

Pour calmer tout ce qui se dit et mettre un terme définitif à ces polémiques récurrentes, mais surtout malsaines, Monsieur Muselier, je voudrais, Monsieur le Président, vous remercier d'avoir pris la position tout à l'heure d'étudier très fortement le passage en régie. Je crois que c'est ce qui nous permettra de mettre tous les Marseillais sur un pied d'égalité comme l'a dit M. Dutoit, mais en plus, de faire cesser ces polémiques en accordant bien entendu les mêmes moyens financiers et techniques que ceux alloués aux entreprises du privé, puisque notre volonté est de rendre Marseille propre.

Et puisque vous avez parlé de suspicion en ce qui concerne mes délégations, je vais vous demander très clairement Monsieur le Président d'avoir les moyens financiers pour nous doter d'infrastructures nécessaires pour une vraie politique communautaire de collecte

et de tri sélectif, en régie. Dans ce même domaine, je souhaiterais que nous puissions reprendre les plates-formes destinées à la collecte des déchets des artisans et des commerçants qui ont été vendues par la collectivité il y a quelques années, ce qui nous oblige aujourd'hui à passer des marchés onéreux avec ces mêmes entreprises. Je crois donc que la volonté est d'aller un peu plus loin et de repasser en régie aussi ce domaine-là.

J'ai aussi, puisque je m'occupe de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement, la volonté de passer en régie le service de l'assainissement de la Ville de Marseille pour que nous puissions aider la Ville de Marseille à travailler dans sa problématique de l'hygiène pour éviter que les égouts ne soient sales et pour éviter les problèmes de rats en ville. C'est un problème récurrent et je sais que les services travaillent énormément et difficilement sur ce problème. Mais à un moment donné, il faut être deux pour y arriver. D'ailleurs, je remercie Mme Vassal et M. le Maire de Marseille des propos respectueux et de la responsabilité dont ils ont fait preuve tout au long de ce conflit. Ils n'ont pas jeté de l'huile sur le feu, eux.

Et pour mettre un terme à toute suspicion, je souhaiterais le passage en régie, l'étude en tout cas, du service de l'eau sur la Ville de Marseille pendant des années, et maintenant sur la Communauté Urbaine. Les Marseillais paient très cher leur eau auprès de ces sociétés-là.

Voilà, Monsieur le Président, je vous demande solennellement de bien vouloir étudier toutes ces mises en régie. Pour certaines, c'est très facile, pour d'autres, c'est plus compliqué, mais cela nous permettra de mettre un terme à toutes ces polémiques stériles.

Le seul objectif que j'ai, Monsieur Muselier, et qui je pense est partagé par tous, en tout cas je le souhaite fortement, c'est que nous puissions rendre Marseille propre, que nous puissions rester sereins et que nos débats ne commencent pas à dérapier et à traîner les uns et les autres dans la boue.

(Applaudissements)

Monsieur GIBERTI.- Permettez-moi de vous dire mon étonnement. Heureusement qu'il y a eu une grève ! S'il n'y avait pas eu de grève, est-ce que tous ces élus auraient tenu les mêmes propos ?

Quelle que soit l'action, il y a trois mois, nous avons décidé de privatiser ou de continuer la privatisation. Je suis assez étonné et j'ai le droit d'être étonné, que trois mois après, par rapport à une action, d'un seul coup, notre politique change de camp. Je pense que c'est dangereux.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur BORE.- Monsieur le Président, chers collègues, j'écoute avec passion tous vos débats et j'aimerais faire simplement un aparté pour dire que l'objectif, ce n'est pas que de rendre Marseille propre, c'est de rendre les 18 villes de la Communauté Urbaine propres.

Je vous en remercie.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est bien notre intention Monsieur le Maire et je sais que vous avez eu quelques problèmes à La Ciotat avec le privé.

Je vais maintenant conclure.

Tout d'abord, je dois vous dire Monsieur Muselier que vous avez tenu des propos très graves, que je reçois douloureusement.

Votre dernière initiative de me porter le livre Gomorra que j'ai lu il y a bien longtemps et dont j'ai vu le film (tout le monde sait que je suis cinéphile), je crois que ce type de démarche et de propos ne servent pas la grandeur de la politique.

Chaque fois qu'il y a une grève dans le privé, elle est souvent suivie de négociations et d'avenants, mais jamais aucun élu ne s'est permis de faire le type de déclaration que vous venez de faire.

Je vous renvoie au rapport de la Chambre Régionale des Comptes et aux réserves qu'elle a émises sur les marchés publics des ordures ménagères qui ont été passés sous l'ancienne mandature. Je vous en recommande la lecture à mon tour, je crois qu'elle est très instructive.

Ensuite, Monsieur Gilles, il est des amalgames que je n'accepte pas. J'ai déclaré sans suite au mois de juillet un marché sur le tri. Je l'ai fait parce que je détenais une étude juridique, que je tiens à votre disposition, m'expliquant que si j'acceptais, ce marché risquait d'être attaqué. Qu'ai-je fait ? Je l'ai déclaré sans suite et effectivement, il est repassé tout à fait normalement. La société qui avait remporté le premier appel d'offres, a gagné normalement le second appel d'offres.

Je vous demande donc de ne pas faire d'amalgame de ce type, car ils sont intellectuellement malhonnêtes et le résultat le prouve.

Ensuite, on me dit que je passe que de CRS à agneau. Le matin, j'étais encore CRS et je croyais naïvement que notre référé allait aboutir. Entre temps, il a été retoqué par le Tribunal Administratif. Cela impliquait un délai de 3 jours supplémentaires et ensuite il fallait attendre que le Préfet intervienne. Je ne pouvais pas laisser la ville dans cet état.

Puis, vous parlez de privatisation et M. Giberti vient encore d'y faire allusion. Le ratio entre le privé et le public n'a pas été modifié, 28% pour le privé et 72% pour le public. Nous avons simplement redistribué les arrondissements pour que le privé gère l'hyper centre-ville. C'était notre décision, c'était une décision stratégique. Mais on ne parle pas de privatisation. Nous n'avons pas privatisé en plus. Faire croire le contraire n'est aussi intellectuellement pas recevable.

Monsieur Gilles, vous parlez d'un vent qui m'a poussé à changer de décision. Il n'y a qu'un seul vent qui m'a poussé, c'est l'intérêt des Marseillaises et des Marseillais.

(Applaudissements)

J'avais un choix effectivement entre des entreprises qui pouvaient attendre et des Marseillais qui ne pouvaient plus attendre. Mon choix a été vite fait. J'ai choisi l'intérêt des Marseillais. Je crois que tout est dit et chacun en son âme et conscience jugera. J'ai ma conscience pour moi. Je suis serein et tranquille sur la décision que j'ai prise. Merci.

(Applaudissements)

Nous allons passer à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 2 OCTOBRE 2009

Je soumetts à votre approbation le procès verbal de la séance du 2 octobre 2009. Y a-t-il des observations ?

Le procès verbal de la séance du 2 octobre 2009 est approuvé à l'unanimité.

II – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que le compte-rendu des décisions du Président soit porté à la connaissance du Conseil. Il vous a été transmis en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

III – COMPTE RENDU DES DECISIONS DU BUREAU DU 2 OCTOBRE 2009

Conformément aux dispositions de la délibération 004/314 CC en date du 31 mai 2008, il convient de rendre compte au Conseil des décisions du Bureau du 2 octobre 2009. Elles vous ont été communiquées en même temps que l'ordre du jour et les dossiers de cette séance.

IV – EXAMEN DES RAPPORTS

FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Coulomb, la Commission Fonctionnement s'est réunie le vendredi 30 octobre 2009, pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Monsieur COULOMB.- La Commission a bien travaillé. L'ensemble des rapports soumis ont été adoptés avec un avis favorable à l'unanimité, sauf le rapport concernant l'adoption du budget primitif 2006 qui a fait l'objet d'une réserve de vote du groupe communiste à l'exception de M. Rosso. Le rapport concernant le budget supplémentaire 2009 a également fait l'objet d'une réserve de vote du groupe UPAC à l'exception de MM. Giorgi, Orgeas et Pene.

1. FCT 001-09/11/09 CC - Adoption du Budget Primitif 2006

Monsieur BERTRAND.- Je voudrais rappeler que Plan-de-Cuques avait voté contre ce budget primitif 2006 donc, nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur GIORGI.- Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit aujourd'hui d'adopter le budget primitif 2006. Je rappellerai que celui-ci avait été déféré devant le Tribunal Administratif et qu'il avait été annulé par ce même tribunal. Il convient donc aujourd'hui de tenir compte des observations du Tribunal en réaffectant les recettes inscrites pour l'opération de novation réalisée auprès de Calyon, en investissement pour la partie capital, et en fonctionnement pour la partie intérêts.

Cette opération réalisée, il nous faut constater que le budget principal s'équilibre à hauteur de 755 879 494 euros en fonctionnement et à hauteur de 732 978 301 euros en investissement et l'adopter, les budgets annexes étant sans changement.

Il convient aussi, pour être complet, d'approuver les autorisations de programme telles qu'elles figurent dans la note de synthèse qui vous a été distribuée.

Monsieur MAGRO.- Je rappelle que ce budget avant d'être déféré au Tribunal Administratif n'a pas été voté par certains d'entre nous, dont les élus communistes. Dans les raisons de ce vote négatif, il y avait ce qui a fait qu'il a été déféré et ensuite annulé. Dans ces conditions, un grand nombre d'entre nous demande à ne pas participer au vote.

Monsieur LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix ce budget primitif 2006.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Le groupe Communistes, Républicains et Citoyens ne participe pas au vote à l'exception de Mme Desmats et de MM. Meroni et Rosso votant pour.

Mme Karboviac et MM. Campioni, Bertrand et Sorge ne participent pas au vote.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous remercie, le budget 2006 est définitivement adopté.

2. FCT 002-09/11/09 CC - Modification de l'Affectation du Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2008 du Budget Principal

Monsieur GIORGI.- Le rapport n°2 est la conséquence du rapport n°1 à savoir qu'il convient de modifier l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008, notamment au niveau du budget principal. Les régularisations d'écriture dont il était question tout à l'heure ont un impact sur le report 2008. Elles impliquent en effet une annulation du type de recettes en fonctionnement et l'émission du titre de recette du même montant en investissement, ce montant étant de 19 80288 euros. Avec cette correction, le besoin de financement, c'est-à-dire le déficit de la section d'investissement, ressort à 72 610 930 euros.

L'excédent de fonctionnement fin 2008 était de 168 913 938 euros.

Nous vous proposons donc par cette délibération, d'affecter l'excédent pour une somme de 72 610 930 euros à la couverture du besoin de financement, au compte 1068 et le solde, c'est-à-dire 96 3030 008 euros, en section de fonctionnement au compte 0002.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des interventions ?

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Le groupe Communistes, Républicains et Citoyens ne participe pas au vote à l'exception de Mme Desmats et de MM. Meroni et Rosso votant pour.

Mme Karboviac et MM. Campioni, Bertrand et Sorge ne participent pas au vote.

3. FCT 003-09/11/09 CC - Approbation du Budget Supplémentaire 2009.

Monsieur GIORGI.- Le budget supplémentaire 2009 a pour vocation d'incorporer dans les comptes de l'exercice, les reports de l'année précédente en restes à réaliser et résultats au 31.12.2008 et de procéder aux ajustements nécessaires par rapport aux dotations initiales.

Pour le budget principal, on remarquera que la section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 100 387 543,37 euros et à hauteur de 152 800 275,29 euros en section d'investissement.

On remarquera d'une manière générale que le budget primitif n'est pas dénaturé, les crédits supplémentaires en dépenses de fonctionnement représentant 1.30% de celles prévues initialement au budget primitif.

Il s'agira dans cette délibération d'approuver aussi les modifications apportées aux autorisations de programme telles qu'elles apparaissent dans le tableau qui accompagnait la note de synthèse.

Globalement, ce budget supplémentaire 2009 se traduit en fonctionnement par un excédent de 49 517 944.56 euros qui sera viré à la section d'investissement pour abonder les autorisations de programme ou diminuer le niveau de nos emprunts. Cette source de financement supplémentaire, qui s'ajoute aux autres recettes d'investissement, va

permettre, notamment sur cet exercice, de diminuer le recours à l'emprunt pour une somme globale de 72 720 476 euros.

Il faut noter toutefois une diminution des dépenses d'investissements pour 27.8 millions d'euros, qui correspond, compte tenu de l'avancement des programmes, à une économie ponctuelle des crédits de paiement, qu'il conviendra bien entendu de réinscrire au budget primitif 2010.

Les autorisations de programme proposées ont été revalorisées à hauteur de 277 220 012 euros. Elles concernent quasi intégralement l'aménagement de l'espace communautaire.

Voilà ce que l'on peut dire globalement sur le budget supplémentaire 2009 du budget principal.

Monsieur LE PRESIDENT.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MAGRO.- Monsieur le Président, chers collègues, l'adoption de ce budget supplémentaire est le dernier volet du premier exercice budgétaire annuel relevant pleinement de cette nouvelle mandature (puisque 2008 fut une année de transition). On retrouve cette année, les exigences de maîtrise de nos finances, d'une programmation plus rigoureuse de nos investissements et d'une volonté de desserrer le poids de l'endettement.

Il s'agit bien d'un ajustement, ce qui est la vocation d'un budget supplémentaire et non, comme cela a trop souvent été le cas dans le passé, d'un budget bis rattrapant les impasses du budget primitif. Un ajustement de 1,3% en dépenses de fonctionnement, qui dégage un autofinancement de 47,3 millions d'euros.

Il n'y a donc pas fondamentalement d'autres appréciations à porter que celles que nous avons faites en votant l'adoption du budget primitif au mois de mars.

Permettez-moi cependant deux observations.

D'une part, je ne résiste pas, et j'espère que tout le monde me le pardonnera, à mettre une nouvelle fois en comparaison deux données concernant la ligne transport public.

Au-delà du remboursement de 21,5 millions d'euros de TVA sur la réalisation du tramway, parce que nous avons suivi la décision du Tribunal Administratif annulant la DSP d'exploitation en réintégrant ce nouveau réseau dans le service public, il faut aussi noter que ce même service public de la RTM nous reverse un excédent de recettes de 4 millions d'euros – en application du contrat RTM/MPM.

Tandis que par ailleurs, les DSP Véolia de Ciotabus et de la desserte maritime du Frioul nécessitent, elles, des rallonges pour leur subvention d'équilibre de 440 582 euros et 320 225 euros, respectivement.

Comme quoi la supériorité de gestion du privé si souvent opposée à la lourdeur budgétivore du service public n'a en l'espèce pas d'autre fondement qu'un à priori idéologique. En tout cas, c'est ce qui nous semble.

D'autre part et c'est notre deuxième observation ; il est malheureusement probable que cette construction budgétaire soit la dernière dans le cadre d'un établissement public bénéficiant encore, comme toutes les autres collectivités et EPCI, d'une autonomie de gestion limitée, mais réelle.

Le projet de loi de la réforme territoriale et son volet recettes fiscales avec notamment la disparition de la Taxe Professionnelle, n'est ni plus ni moins que l'acte de mort de la décentralisation par asphyxie financière de nos collectivités.

Avec le projet de loi finances pour 2010, le but est explicitement donné : faire contribuer les collectivités locales à l'effort de réduction du déficit public.

La suppression de la TP sera compensée par des recettes peu fiables ne permettant plus d'anticiper sur plusieurs années les projets à réaliser. Les autres composantes de l'assiette actuelle de la TP seront en effet maintenues sous la forme d'une nouvelle contribution locale : la "contribution économique territoriale", composée d'une "cotisation locale d'activité" ainsi que d'une "cotisation complémentaire" assise sur la valeur ajoutée, et il s'agit là de la seule note positive du tableau, et sur le chiffre d'affaires.

Ces mesures entreront en application pour les entreprises dès janvier 2010 mais c'est l'Etat qui percevra l'ensemble des recettes de la nouvelle "cotisation économique territoriale". Pour l'année 2010, les collectivités recevraient donc une compensation relais de la part de l'Etat au moins égale à ce qu'elle percevait avant la réforme de la Taxe Professionnelle. Les décisions sont donc prises dans l'urgence en l'absence complète d'étude d'impact détaillée sur les conséquences à la fois sur les collectivités et sans état des lieux des précédents allègements de fiscalité pour les entreprises sur l'emploi et les territoires.

La Taxe Professionnelle représentant la moitié des ressources fiscales des collectivités territoriales et des EPCI, on peut donc s'attendre à un report massif de la charge sur les ménages, d'autant que le projet de loi supprime toutes les modalités dérogatoires de "déliation" du taux de taxe professionnelle et des impôts ménages. Sur l'ensemble des recettes fiscales des collectivités, actuellement 48% proviennent des ménages et 52% des entreprises. Avec la réforme, la proportion pourrait être amenée à 75% pour les ménages et 25% pour les entreprises.

Marseille Provence Métropole ne dérogera bien évidemment pas à ce report de fiscalité. Le mouvement est d'ailleurs déjà engagé : la DGF ayant reculé de 5,6 points depuis six ans, la contribution des ménages a elle augmenté de 4,5 points, le reste étant pour l'essentiel compensé par l'évolution de l'activité économique, donc par les entreprises.

Imaginons ce que seraient les marges de manœuvre si on touche aux recettes de TP qui représentent 34% du total de nos ressources, ce qui est relativement faible par rapport à d'autres, mais quand même central. Surtout dans un environnement fiscal de pauvreté sociale, d'un taux de chômage avoisinant les 17% sur notre territoire.

Cela reviendrait à placer les collectivités locales et notre EPCI en particulier dans l'obligation d'ouvrir l'aménagement, le développement et la gestion de l'espace public et des politiques publiques au privé et aux logiques de rentabilité sources d'inégalités et d'exclusions. C'est ainsi que pourrait devenir la règle des dispositifs qu'il conviendrait pourtant de contenir au rang d'exceptions.

La liste en est longue : crédit revolving, externalisation des services, Délégation de Service Public, Partenariat Public Privé...

A ce point de mon intervention, je voudrais quand même vous dire, après avoir entendu les propos que vous avez tenus ce matin, je pense effectivement qu'il y a possibilité d'avoir des marges de manœuvre pour faire autrement.

Vous m'avez confié, il y a quelques mois, au niveau de l'association des Communautés Urbaines de France, une responsabilité d'élu chef de file sur un groupe de travail qui s'appelle « services publics environnementaux ». Je ne vous cache pas que jusqu'à présent, j'avais quelquefois du mal à voir quel travail positif je pourrais faire au sein de l'ACUF. Après vos déclarations de ce matin et celle d'Antoine Rouzaud, effectivement, je pense qu'il y a un espace qui nous permettra de travailler positivement.

Mais quel est l'objectif fondamental du projet de loi pour en revenir aux lois de finances et aux réformes en cours, ce projet de loi est bien présent. En un mot, il nous invite à travailler sur la question de la "compétitivité" mais en ne créant pas toutes les conditions pour que l'on puisse vraiment réfléchir à la coopération entre les territoires.

Par rapport à tout ce qui se passe ces jours-ci, pour une fois, je dirais que nous « donnerons raison » à Jean-Pierre Raffarin. Il est temps d'opposer un vrai front de refus à ce projet de loi renforçant la disparition de la Taxe Professionnelle. Et nous nous y employons.

Je m'excuse d'avoir anticipé le débat d'orientations budgétaires, mais je pense que l'on aura tellement à faire dans ce débat d'orientations budgétaires, que ce n'est pas complètement inutile.

Merci de votre attention.

Bien entendu, c'est sans réticence que nous voterons ce budget supplémentaire.

Monsieur MUSELIER.- Monsieur le Président, chers collègues, il est rare qu'un long débat s'installe au sujet du vote d'un budget supplémentaire qui, par nature, est un budget de report et d'ajustement.

Il est rare, qu'un exécutif propose un budget supplémentaire avec autant d'autorisations de Programmes. Vous présentez, aujourd'hui, au vote de notre assemblée un budget supplémentaire avec +71% d'autorisations de programme nouvelles, par rapport au BP 2009.

En « langue de bois » cela s'appelle « une politique ambitieuse d'investissement pour soutenir l'économie et l'emploi ».

En réalité, cela s'appelle « faire de l'affichage ».

Pourquoi inscrire de telles sommes en autorisations de programmes, trois mois avant la clôture de l'exercice budgétaire 2009 alors que le budget primitif 2010 sera voté dans quatre mois ?

Aurez-vous les moyens d'inscrire des crédits de paiement pour toutes ces autorisations de programme ? Dans quel calendrier ?

Il n'échappera à personne que les élections régionales ayant lieu les 14 et 21 mars 2010, le budget primitif 2010 arrivera trop tard pour réaliser les annonces...

Nous nous abstiendrons de cautionner par ce rapport n°3 une attitude qui masque une politique de « Communication préélectorale ».

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Franchement, je n'avais pas pensé à cela.

Monsieur COULOMB.- Monsieur le Président, chers collègues, je ne veux pas alourdir le débat, mais il me paraît important d'apporter quelques précisions sur ce qui vient d'être dit.

En complément de la présentation de notre collègue Jean-Pierre Giorgi, je tiens à préciser que ce budget supplémentaire s'inscrit, lui aussi, dans la nouvelle culture budgétaire que nous mettons en œuvre sous votre propre instigation, Monsieur le Président.

Aujourd'hui encore, l'approche de rigueur et de prospective qui est la nôtre, nous permet, à l'occasion de ce budget supplémentaire 2009, de pouvoir continuer une politique de désendettement de notre collectivité, tout en créant également des provisions nécessaires pour pouvoir faire face à nos engagements à venir notamment. Par le jeu de l'affectation des excédents du compte administratif 2008, nous allons pouvoir assurer les financements dus au surcoût du traitement des déchets sur les exercices 2010 et 2011 dans un premier temps.

Car, mes chers collègues, je suppose qu'il n'a échappé à aucun d'entre vous que le plan d'augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères que nous avons adopté lors de nos précédentes séances, ne permettait pas, loin s'en faut, de couvrir la totalité de ce surcoût.

Si ce budget supplémentaire ne concerne essentiellement que des ajustements de fin d'exercice, comme cela vient d'être dit, puisqu'il impacte à hauteur de 3.1% le budget primitif que nous avons adopté en mars 2009, il s'inscrit néanmoins dans une prospective budgétaire que nous mettons en place jusqu'à l'horizon 2014 au moins, afin de respecter les engagements que nous avons pris au début de ce mandat, conjointement :

En premier lieu, désendetter notre collectivité progressivement afin de retrouver une capacité de désendettement qui soit inférieure à 20 ans, et en deuxième lieu, maintenir un investissement conséquent pour participer à la relance de l'activité économique de notre territoire.

Seule la menace d'une réforme fiscale de la TP, cela a été évoqué par M. Magro, qui ne nous permettrait pas de maintenir nos ressources, serait de nature à remettre en question cette prospective et ces engagements.

J'ose espérer que nos Parlementaires, y compris ceux qui siègent ici parmi nous, sauront empêcher cette réforme bricolée à la va-vite, pour répondre à une déclaration présidentielle qui, à mes yeux, relève plus du slogan publicitaire que d'une réelle pensée politique réfléchie.

Pour revenir au budget supplémentaire 2009 et pour répondre à M. Muselier, permettez-moi, Monsieur le Président, d'anticiper sur les délibérations que nous allons voter dans le corps de ce Conseil, pour préciser que notre perspective budgétaire mise en place, nous permet de proposer à ce vote 175 millions d'euros d'autorisations de programme nouvelles dont, Monsieur Muselier, 140 millions d'euros sont proposés dans le cadre du plan quinquennal qui a été adopté ici à la majorité avec l'aide du Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Il n'a échappé à personne qu'aucune de ces autorisations de programme n'avait été prise à ce jour concernant tous ces projets qui sont éminemment structurants pour notre territoire. De plus, dans ces autorisations de programme, il y a aussi 27 millions d'euros, destinés aux projets spécifiques de l'ensemble des communes de notre territoire et qui ont été faits en parfait consensus avec l'ensemble des Maires.

Ces votes à venir au cours de notre séance constituent donc le démarrage réel de ces grandes opérations de renouvellement urbain qui ont été voulus ici par la grande majorité.

Voilà succinctement, ce que je tenais à préciser à l'occasion de ce rapport, Monsieur le Président. Bien entendu, rien n'est facile et le chemin à parcourir est encore long et semé d'embûches, mais la nouvelle approche budgétaire qui est la nôtre aujourd'hui, nous permet d'amorcer une spirale vertueuse en ce qui concerne nos perspectives financières.

Bien entendu, mon groupe votera ce projet de budget supplémentaire.

Je vous remercie.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Coulomb, s'il n'y a plus d'intervention, je sou mets au vote le budget supplémentaire 2009.

Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe UPAC

à l'exception de MM. Piccirillo, Tornor, Léotard, Giorgi, Boré, Pene, Montagnac et Tavéra votant pour.

Monsieur LE PRESIDENT.- Le budget supplémentaire est adopté, je vous remercie.

4. FCT 004-09/11/09 CC - Participation de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au financement du Bataillon des Marins Pompiers de Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport est retiré. Nous en discuterons bientôt

5. FCT 005-09/11/09 CC - Admission en non valeur de créances irrécouvrables

Monsieur GIORGI.- Il s'agit d'une délibération habituelle. C'est une admission en non valeur de créances irrécouvrables. Le receveur des finances a transmis à la Communauté Urbaine, 12 états de sommes irrécouvrables. Il s'agit donc de dégager sa propre responsabilité par l'admission en non valeur des titres correspondants. Ce qu'il faut savoir, c'est que le montant total de ces sommes s'élève à 468 522 euros et que les principaux motifs évoqués sont l'insolvabilité des débiteurs, la liquidation judiciaire et la radiation au registre du commerce.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

6. FCT 006-09/11/09 CC - Taxe Locale d'Equipement - Remise gracieuse des majorations et intérêts de retard

Monsieur GIORGI.- Pour ce type de recettes, seul le comptable chargé des recouvrements peut accorder, à titre exceptionnel, des délais de paiement. En revanche, il nous appartient d'accorder des remises gracieuses, éventuellement ou de les refuser, des majorations et intérêts de retard pour paiement tardif. Il vous est proposé donc de suivre les conclusions du commissaire rapporteur à savoir quatre avis favorables et quatre avis défavorables, comme indiqué dans la note de synthèse.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

7. FCT 007-09/11/09 CC - Acquisition de mobilier - Création et affectation d'une autorisation de programme

Monsieur GIORGI.- Cette acquisition est due, d'une part à la fin du programme précédent, et d'autre part, à des programmes nouveaux par la mise en place de mobilier dans des locaux nouveaux. Il s'agit d'une autorisation de programme de 900 000 euros sur une période de 3 ans.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

8. FCT 008-09/11/09 CC - Acquisition de véhicules et engins de tonnage inférieur ou égal à 3.5 tonnes. Création et affectation d'une autorisation de programme

Monsieur GIORGI.- C'est la même chose mais pour l'acquisition de véhicules. Le montant de l'autorisation de programme est de 4.5 millions d'euros sur 3 ans.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

9. FCT 009-09/11/09 CC - Création d'Antennes Territoriales - Augmentation de l'autorisation de programme

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

10. FCT 010-09/11/09 CC - Mise en place des taux de promotion dans le cadre des avancements de grade au titre de l'année 2010

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

11. FCT 011-09/11/09 CC - Définition d'emplois créés à la nomenclature

Monsieur MOREL.- Il s'agit de la définition de 4 emplois créés à la nomenclature.

Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

12. FCT 012-09/11/09 CC - Approbation d'une convention avec le Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône pour l'organisation d'un examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique territorial de 1ère classe.

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

13. FCT 013-09/11/09 CC - Participation de Marseille Provence Métropole à l'organisation d'un colloque média et santé "Nets@nté" à Marseille.

Monsieur MOREL.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

14. FCT 014-09/11/09 CC - Augmentation de l'autorisation de programme relative à l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (S.C.O.T.) de Marseille Provence Métropole.

Monsieur GIORGI.- Il s'agit de rajouter une somme de 400 000 euros.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

RÉNOVER ET CONSTRUIRE UNE VILLE SOLIDAIRE

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Salah-Eddine, la Commission Rénover et Construire une Ville Solidaire s'est réunie le 29 octobre, pouvez-vous nous faire un compte rendu des travaux ?

Madame SALAH-EDDINE.- Il y a eu un avis favorable sur l'ensemble des rapports de la Commission, sauf pour deux rapports concernant le PLIE Est ou le PLIE Ouest pour lesquels, au sein de la Commission, il y a eu un vif débat et des interrogations. Il y a eu sur ces deux rapports une abstention de Mmes Bonifay, Hadj-Chikh, Durando et de M. Dutto. Je pense que ma collègue Sabine Bernasconi pourra répondre aux questionnements émis lors de la Commission.

15. RNOV 001-09/11/09 CC – Modalités d'attribution des aides communautaires directes pour le logement social

Madame GHALI.- Monsieur le Président, je crois que ce rapport est un rapport essentiel pour le logement social. Je suis très heureuse aujourd'hui de présenter ce rapport concernant les modalités d'attribution des aides communautaires directes qui vont être proposées aux organismes HLM afin qu'ils puissent faire plus et mieux dans le secteur du logement social.

En mai dernier, nous avons voté, ici même, 2 millions d'euros pour soutenir le logement social. Ce rapport s'inscrit dans cette continuité. Il décline l'ensemble des propositions faites pour aider et apporter un plus au logement social.

Je vais essayer de rappeler brièvement toutes les modalités qui ont été mises en place.

Il y a une aide de 3000 euros par logement PLUS et PLAI sur les communes où les 20% de logements sociaux ne sont pas atteints, que ce soit sur Marseille ou sur l'ensemble de la Communauté Urbaine.

J'ai rencontré l'ensemble des Maires de la Communauté Urbaine pour leur présenter votre volonté Monsieur le Président, de déployer deux millions d'euros pour le logement. J'ai rencontré également l'ensemble des Maires de secteur de Marseille avec Mme Arlette Fructus. Nous avons fait cela dans une transparence totale. La question du logement est tellement importante qu'elle nécessite que l'on soit tous unis pour que nous puissions répondre au mieux aux concitoyens.

Il y aura donc une aide de 3000 euros par logement PLUS et PLAI sur les communes où les 20% de logements sociaux ne sont pas atteints. Donc toutes les communes de la Communauté Urbaine ne pourront pas profiter de cette aide-là, ni tous les secteurs de Marseille.

Nous avons aussi mis en place une aide de 3000 euros qui est accordée à tout logement existant repris par des organismes HLM et réhabilité dans le cadre du logement social. Cela concerne l'ensemble des communes de la Communauté Urbaine et l'ensemble

des secteurs de Marseille. Cela va permettre, dans les communes extérieures à Marseille, à des bailleurs sociaux de pouvoir acquérir des logements insalubres afin de les réhabiliter et de les convertir en logement social.

On sait tous que le coût du foncier dans certaines communes est exorbitant et parfois il n'y a même pas de foncier disponible.

Je tiens à souligner qu'il y a une volonté de l'ensemble des Maires de la Communauté Urbaine de créer du logement social, même si ce n'est pas toujours évident en raison de la raréfaction du foncier ou de son prix. Mais justement, ces aides vont permettre de pallier le manque de foncier.

Ensuite, il y a une aide ouverte à tout le territoire de Marseille et de la Communauté Urbaine de l'ordre de 1000 à 2000 euros par logement social pour la performance énergétique. Je crois que le Grenelle de l'Environnement nous amène à inciter les bailleurs sociaux à mettre en place une performance énergétique.

On sait que souvent, la difficulté pour les locataires n'est pas tant de payer le loyer que de payer les charges qui en découlent, qui sont souvent insupportables pour les foyers. La crise économique étant passée par là, il est évident que cette aide pourra avoir un effet favorable pour l'avenir et pour l'environnement.

On est tous conscient que le fait de créer du logement social, est aussi un vecteur économique. Ces 2 millions d'euros apportés, en plus de l'aide à la pierre, constituent un véritable plus pour l'économie de notre territoire.

Il faut savoir que pour ne pas perdre de population, il faudrait créer 15 000 logements. Ce ne sont pas mes chiffres, mais ceux provenant de sources INSEE qui ont été travaillés avec l'AGAM.

Aujourd'hui, j'aimerais un peu casser ce terme de « logement social » car il faut savoir que 82%, ne serait-ce que pour la commune de Marseille, des Marseillais peuvent prétendre au logement social. Cela prouve bien qu'il vaudrait mieux parler de logement accessible à tous. Peut-être que cela enlèverait quelques préjugés, de ci, delà.

Aujourd'hui, sur la commune de Marseille, nous avons 32 000 demandes de logement en attente. C'est dire combien la question du logement est au cœur des préoccupations des habitants de Marseille et de la Communauté Urbaine.

Je crois que tous les Maires de la Communauté Urbaine en ont pris conscience puisque lorsque je leur ai présenté ces modalités, ils étaient assez satisfaits. Je pense qu'ils ont compris l'intérêt pour leur territoire.

Quant à la commune de Marseille, j'ai fait la tournée de toutes les Mairies de secteur avec Mme Fructus qui est adjointe à la mairie centrale. Nous avons travaillé et validé ensemble ce travail, et notamment avec M. Loisel. Cela a été fait dans une transparence totale.

Il est clair que les efforts que l'on demande aux Maires des communes de la Communauté Urbaine doivent être demandés aussi pour Marseille.

On ne peut pas demander à des Maires, dans des conditions pas toujours faciles, de créer du logement social (et ils le prennent en compte) et ne pas en faire de même sur la Ville de Marseille, d'autant plus que les 82% d'habitants que j'ai cités tout à l'heure, ne se trouvent pas tous dans des secteurs où il y a déjà du logement social. Sur n'importe quel secteur de Marseille, aucun élu ne peut dire qu'il n'a pas une liste d'attente exorbitante de demandes de logement. Cela prouve que ce logement est important.

Tout le monde ne peut pas accéder à la propriété tout de suite. Il y a la décohabitation, ce sont par exemple les enfants qui partent du foyer, ce sont aussi des séparations et tout cela doit être pris en compte.

Je répète que tout cela a été fait dans une transparence totale.

Monsieur le Président, s'il y a des questions, j'y répondrai volontiers.

Monsieur GAUDIN.- Monsieur le Président, la première partie de l'exposé des motifs de la délibération qui nous est proposée ne peut qu'obtenir mon adhésion puisqu'elle rappelle clairement le processus de délégation des aides à la pierre, qu'il s'agisse de logements neufs ou de logements anciens à réhabiliter que j'avais d'ailleurs fait approuver en d'autres temps par notre assemblée.

En sus, l'accord de gouvernance précise que MPM veut conduire une politique du logement forte et innovante permettant de répondre à l'ensemble des besoins de la population et c'est dans ce sens que notre assemblée avait adopté le PLH, le 26 juin 2006. Il y avait déjà de nombreuses demandes de logement, d'autant qu'elles viennent généralement aussi de l'extérieur de Marseille pour plus de la moitié du chiffre qui a été cité.

La Ville de Marseille qui, il y a quelques années, disposait de 18,7 % de logements sociaux, a accéléré sa programmation pour atteindre les 20 % ; mais cette action ne constitue qu'un volet de la production de logements, car pour nous il est nécessaire d'amplifier notre politique d'aide à l'accession pour les familles modestes, concrétisée par plusieurs dispositifs de la mairie de prix maîtrisés et par le chèque premier logement qui commence à bien fonctionner.

Aujourd'hui, les nouvelles dispositions que la majorité nationale a adoptées au printemps permettront d'élargir le champ de cette politique d'accession sociale en intégrant dans le dispositif municipal le PASS Foncier et bien évidemment la TVA à 5,5 % pour les familles disposant de revenus inférieurs au plafond fixé par la loi.

Vous le voyez, dans le domaine du logement social, nous avons accompli, et vous le savez bien, un véritable effort puisque, depuis 2006, nous avons programmé 5233 logements sociaux.

La Ville va donc, dans ce domaine, aussi loin que ce que vous pouvez le souhaiter.

Un autre point mérite d'être souligné, c'est celui de la réservation de logements, par tranche de 50.000 euros de subvention.

Nous ne sommes pas contre ce principe puisque la Ville, elle-même, depuis des années, prélève des logements par tranche de 130.000 euros de subvention, par contre le Conseil Général, lui, demande une réservation par 30.000 euros de subvention.

Ce que je souhaiterais, Monsieur le Président, c'est que vous acceptiez qu'ensemble, les trois collectivités territoriales, nous harmonisions ce dispositif et que nous conduisions cela dans une véritable simplification.

C'est la responsabilité de MPM que d'améliorer en permanence la cohérence de l'action sociale.

Pourtant, je ne vais pas accepter ce rapport.

Il ne s'agit pas de la production de logements sociaux dont je ne nie, en aucune manière, vous l'avez bien compris, la nécessité.

Cette nécessité, il y a bien longtemps que ma municipalité en a pris conscience et les chiffres et les actions que je viens de citer vous le démontrent bien.

En revanche, je ne peux accepter et je n'accepterai pas la division de Marseille qu'implique cette délibération.

Comme toutes les communes de France, Marseille est une et indivisible.

Il n'est pas question dans mon esprit d'opposer les arrondissements à d'autres arrondissements et de traiter différemment les Marseillais suivant les quartiers, les arrondissements ou les secteurs dans lesquels ils vivent.

Marseille est une et indivisible et doit le rester.

C'est le fondement même de la démocratie. Je n'aimerais pas rappeler cela, mais si je m'exprime, c'est parce que j'ai été choisi par le suffrage universel, sinon quelqu'un d'autre le ferait à pas place.

C'est à ce titre et sur le principe même de l'unité de la Ville et de l'égalité de tous ses habitants que je ne suis pas d'accord.

Dans notre Communauté Urbaine, il y a une ville de 40 000 habitants, il y en a deux de 30 000 habitants, vous ne les incitez pas à construire dans tel ou tel quartier de la ville. Vous les incitez à construire sur l'ensemble de la commune. Mais à Marseille, vous voulez le faire par arrondissement.

Madame GHALI.- C'était dans l'accord de gouvernance !

Monsieur GAUDIN.- Attendez Madame Ghali, c'est le rôle du Conseil Municipal de le faire, la Communauté Urbaine ne doit pas se substituer au Conseil Municipal.

Marseille est une et indivisible.

(Applaudissements)

On fera toujours des logements sociaux, mais pour ma part, c'est sur ce point-là que je ne suis pas d'accord et à regret, je dois vous le dire, je voterai contre cette délibération.

(Applaudissements)

Madame ANDRIEUX.- Mes chers collègues, cela ne vous étonnera pas que le groupe Faire Gagner Marseille Provence Métropole votera des deux mains le rapport présenté très objectivement par ma collègue, Samia Ghali.

Chers collègues, il est vrai que nous sommes dans l'hémicycle de MPM, mais quelques chiffres nous font dire quand même que la problématique du logement nous dépasse très largement.

En France, à l'heure actuelle, il y a plus de 3 millions de mal logés. La Région Provence Alpes Côte d'Azur, avec ces 96 000 logements en attente, est le deuxième plus mauvais élève de France. Marseille constitue, par son pôle de centralité, vous le savez Monsieur le Maire, 90% de la problématique du logement social du parc de MPM et nous devons produire tous ensemble pas moins de 4000 logements par an, pour stabiliser notre démographie et cela est dû aux phénomènes qu'a expliqués Samia Ghali à savoir les séparations, les divorces, les jeunes ménages mais aussi le vieillissement de la population.

Toutes les projections démographiques nous assignent des objectifs de production et d'anticipation très importants. L'attractivité de MPM doit nous amener à prendre les bonnes mesures et produire, Monsieur le Maire, de façon juste et équilibrée.

Vous le savez, Marseille, c'est 22 000 demandes de logement non satisfaites, 75% de la population est éligible au plafond PLUS et 86 % au plafond PLS. Donc à l'échelle communautaire, la disparité est telle que nos 18 communes doivent, comme le disait Samia Ghali, s'unir autour de cette cause, car c'est une cause nationale qui constitue aujourd'hui bien plus qu'un frein social. Car si je m'associe à l'encouragement des Maires, à leur volonté de développer ce logement, c'est parce que c'est aussi et surtout, un frein économique, y compris au cœur de Marseille intra-muros.

Il en va du rayonnement métropolitain de nos territoires et de leur développement pour devenir, demain, cette grande métropole euroméditerranéenne que nous ambitionnons tous.

Alors, cette disparité, Monsieur le Maire, quand dans les 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, on a 6% de logements sociaux, quand dans les 4^{ème} et 5^{ème} arrondissements, il y en a 7%, quand dans les 15^{ème} et 16^{ème} arrondissement, il y en a 39%, et quand dans le 13^{ème} et 14^{ème} ...

(Brouhaha)

Mais oui, Monsieur le Maire, ce sont les chiffres, ce ne sont pas les nôtres, ce n'est pas une question d'égalité, c'est une question de solidarité et de posture volontariste. Il en va aussi de notre responsabilité commune.

(Tumultes)

Écoutons nous les uns les autres !

La problématique n'est pas justement de pointer une rupture d'égalité, Monsieur le Maire. La rupture est de faire que cette belle ville, qui est une ville homogène qui n'a pas de banlieue, ne se ghettoïse pas et que l'on partage tous ensemble cette responsabilité collective.

Vous imaginez rattraper le retard, mais je ne vous dis pas d'être à jour des 20%. Nous même, dans le 13/14, un secteur que je connais, nous sommes d'accord. Mme Ghali est venue en Mairie avec Mme Fructus, nous demander si l'on était encore d'accord pour continuer à produire les 20% de logements. On en a déjà 40%, vous imaginez !

Cela est inconcevable, lorsqu'on est attaché à cette ville, il faut justement partager.

Et je vous le dis, c'est une demande économique ! Dans le reste du département, des villages qui font partie des plus beaux villages de France, comme Gassin ou Ramatuelle, demandent, pour des raisons strictement économiques, la création de logements sociaux.

(Applaudissements)

Monsieur AMIRATY.- Je confirme que les communes souhaitent faire un effort particulier pour ce Plan Local de l'Habitat, Monsieur le Président. La commune de Gignac-la-Nerthe a voté une mesure indiquant que pour toute nouvelle réalisation, 30% de logements sociaux seront obligatoires. Mais ce sont toutes les communes de la Communauté Urbaine qui se portent dans le même effort pour répondre à cette problématique nationale qu'est la question du logement.

Nous attendons beaucoup de ce rapport, nous, les communes qui souhaitons faire cet effort, car c'est un effort qui doit être accompagné. Or, le rapport présenté par Mme Ghali présente un certain nombre d'avantages financiers, indispensables à l'équilibre de nos opérations programmées sur nos communes.

Je ne me permettrai pas de m'immiscer dans le débat qui vient d'avoir lieu sur Marseille. S'agissant des oppositions politiques sur un dossier qui vient de se cristalliser sur Marseille, je souhaite demander à chacun, et je sais que vous le manifestez tous les jours, un grand sens des responsabilités, en disant que nos communes de MPM attendent beaucoup de ce rapport. Je pourrais citer notamment Châteauneuf-les-Martigues qui a un certain nombre de réalisations en cours et cela serait catastrophique pour cette commune si on ne votait pas ce rapport. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

Madame GHALI.- Permettez-moi de répondre à Monsieur le Maire. On ne sait jamais, je vais peut-être arriver vous faire changer d'avis.

Il n'a jamais été question de remettre en question le fait que vous soyez le Maire de Marseille. Vous êtes le Maire de Marseille et de tous les Marseillais, dont acte.

Mais les Mairies de secteur, ce n'est pas moi qui les ai inventées. Elles existent. Les Maires de secteur sont quelques-uns à être dans cet hémicycle. M. Gilles s'est exprimé tout à l'heure en tant que Maire de secteur. Nous avons, nous aussi, été élus au suffrage universel. On ne peut pas l'oublier ou alors il faut changer la loi. Peut-être que cela fera partie des discussions, mais pour l'instant, la loi n'a rien changé. Nous avons tous été élus, il n'y a pas de discussion là-dessus.

Vous avez dit que l'on ne va pas demander aux Maires des communes de la Communauté Urbaine de faire dans tel quartier plutôt que dans tel autre. Vous avez raison. Mais, dans aucune commune de la Communauté Urbaine, il y a ce qu'il y a à Marseille, c'est-à-dire deux Marseille !

(Tumultes)

La preuve, ce sont les chiffres de l'INSEE ou de l'AGAM, organisme auquel vous faites souvent référence. C'est avec ces organismes que nous avons travaillé sur les chiffres.

Lorsque vous avez 39% de logement social dans le 15/16, plus de 40% dans le 13/14 ou plus de 20% dans le 11/12, ce n'est pas moi qui l'invente !

Les chiffres sont là, noir sur blanc. Il y a des secteurs comme le 1/7 où le taux est inférieur aux 5%. Dans le 4/5, les taux sont inférieurs à 10% et il y a d'autres arrondissements où les taux sont encore inférieurs.

Les demandes de logement ne sont pas toutes faites dans le 15/16 ou le 13/14. Elles sont faites sur l'ensemble des secteurs de Marseille et de la Communauté Urbaine.

Vous dites Monsieur le Maire que les demandes viennent de l'extérieur. Tout à l'heure je félicitais les Maires des communes de la Communauté Urbaine parce qu'ils ont fait un travail extraordinaire. Ils ont compris l'intérêt qu'il y a pour leur commune à ne pas perdre de la population. Perdre de la population, c'est la mort d'une commune. Quand on ne crée pas du logement social, on perd de la population, on perd des services publics parce qu'il y a moins d'enfants dans les écoles. Et moins d'écoles ou de classes ouvertes, c'est la mort d'une commune.

Cela a été pris en compte par l'ensemble des Maires de la Communauté Urbaine. J'en veux pour preuve les nombreuses demandes des communes pour réaliser du logement social. Il n'y a pas une commune de Droite ou de Gauche. Cette question du logement est une question économique et elle devient la première préoccupation des concitoyens. Si on ne répond pas aujourd'hui à nos concitoyens en leur proposant du logement...

J'entends Monsieur le Maire parler du Pass Foncier. Je suis capable de reconnaître lorsque vous faites de bonnes choses et je vous le dis. Oui, c'est bien, mais tout le monde ne peut pas aujourd'hui se permettre et notamment dans une période de crise, d'accéder pour son premier logement, à un logement privé.

Ce que nous proposons, ce n'est plus du logement social comme on a pu le connaître malheureusement, car ce logement social-là, je n'en veux pas et je me battrais pour qu'il n'en existe plus. Le logement social que nous avons aujourd'hui est un logement social de qualité, dans sa diversité, à travers le Pass foncier, l'accession à la propriété ou le logement social en PLS, en PLUS ou en PLAI.

C'est cela la mixité, la diversité de l'offre de logement, mais également et tout simplement la diversité des habitants.

Qui parmi chaque Maire ou chaque élu peut dire dans cet hémicycle qu'il ne reçoit pas des lettres de demande de logement ? Ce n'est pas parce que l'on est élu dans le 6^{ème} et le 8^{ème} arrondissements que l'on n'a pas de demande ! Je ne peux pas le croire.

J'entends aussi les habitants du 6^{ème}, du 8^{ème}, du 12^{ème} ou du 15^{ème}. Et croyez-moi, si c'est votre crainte, sachez que les habitants du 15^{ème} ne m'ont jamais demandé à habiter dans le 6^{ème} ou le 8^{ème} arrondissement. Ils demandent à habiter dans le 15^{ème}. C'est pour cela que pour eux d'ailleurs, je continuerai à faire du logement dans les 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, mais je demande aussi que les autres Marseillais puissent bénéficier de logements accessibles à tous sur l'ensemble de la ville.

Le Président Caselli a reçu une lettre de Mme Perdereau, la Préfète déléguée à l'égalité des chances qui salue le travail fait par la Communauté Urbaine sur la question du logement. Je considère que Mme Perdereau est là pour mettre en application les lois de votre majorité, les lois du Gouvernement. Elle a écrit au Président Caselli pour lui dire qu'elle est vraiment heureuse de ce rééquilibrage.

Dans l'accord de gouvernance, il est stipulé que nous ferions un rééquilibrage par secteur, Monsieur le Maire, alors il ne serait pas juste de donner l'impression que c'est fait à l'encontre de la Ville de Marseille car ce n'est pas le cas. Le but est tout simplement de faire prendre conscience de cette problématique à l'ensemble des Maires et finalement, ce sont les Maires des communes en dehors de Marseille qui donnent l'exemple. Suivons-les.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Nous allons passer au vote.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à la majorité

Vote contre du groupe UPAC à l'exception et de Mme Milon et MM. Chaix, Giraud, Rivière et Orgeas s'abstenant
et de MM. Boré, Tixier, San Marco, Rahmani, Piccirillo, Tornor et Léotard votant pour

Monsieur LE PRESIDENT.- 75 votes pour, 58 votes contre, le rapport est adopté.

(Applaudissements)

16. RNOV 002-09/11/09 CC - Délégation de compétence en matière d'attribution des aides publiques en faveur de l'habitat - Approbation d'une convention pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Rénovation Urbaine II (OPAH RU II) de La Ciotat

Monsieur LE DISSES.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous propose de désigner au sein du Comité de pilotage de l'OPAH RU II de La Ciotat, M. Jean-Paul Maria-Fabry en tant que représentant titulaire.

Etes-vous d'accord pour ce choix ?

(Assentiment général)

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

17. RNOV 003-09/11/09 CC - Approbation et affectation d'une autorisation de programme pour une mission d'appui organisationnel, technique et financier à l'équipe projet chargée des conventions avec l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU)

Monsieur SAN MARCO.- Avis favorable de la Commission.

Madame BOYER.- Monsieur le Président, mes chers collègues, c'est pour moi l'occasion de vous rappeler l'état d'avancement des dossiers de l'ANRU qui répond aux problématiques qui viennent d'être évoquées et qui marque l'intervention des collectivités face au logement social et très social notamment dans des secteurs très sensibles.

Je voulais juste évoquer le fait que la convention ANRU Saint Mauront a été la septième à être proposée à la Communauté Urbaine. La Ville de Marseille s'est déjà prononcée au Conseil Municipal du 5 octobre dernier et ce projet constitue la première intervention dans un quartier proche du centre-ville où se côtoient des friches urbaines, des immeubles insalubres et des copropriétés dégradées. Effectivement, nous héritons tous d'une situation extrêmement difficile dans ces 13 zones qui ont été déterminées par l'ANRU, mais nous allons agir sur l'habitat, l'offre en équipements, la requalification, et le cadre de vie.

Ainsi, nous allons transformer Saint Mauront, comme les autres quartiers du centre-ville, en luttant contre l'insalubrité de l'habitat, en contribuant à la mixité sociale, en offrant des programmes de logements sociaux et d'accession à la propriété, en maintenant des populations locales dans des conditions d'habitat améliorées et en favorisant l'accueil de populations nouvelles.

A moyen et long termes, les dynamiques de renouvellement urbain sur le site du centre-ville dont Saint Mauront et la ZUS Centre Nord que nous avons défendue au Comité d'engagement de l'ANRU le 5 novembre dernier, et sur Euromed, se rejoindront et nous permettront d'offrir un centre-ville où il fait bon vivre.

MPM va accompagner ces projets en intervenant largement sur le réseau viaire de ce secteur et en maillant toutes les impasses bloquées par l'autoroute.

Je voulais rappeler aussi l'investissement des uns et des autres. 1 042 000 euros soit, 3.1% après subvention pour un total de 63.5 millions d'euros sur ces projets.

La Ville de Marseille contribue avec un effort extrêmement important à ces projets puisqu'elle intervient pour 11%, le Conseil Général pour 7%, le Conseil Régional pour 5.6% et l'ANRU pour 24%.

L'objectif final est que d'ici la fin de l'année, nous signions les 13 conventions pour répondre aux besoins des Marseillaises et des Marseillais qui vivent souvent dans des conditions difficiles, dans ces 13 zones définies par l'ANRU.

Merci Monsieur le Président.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Madame Boyer. Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

18. RNOV 004-09/11/09 CC - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) MPM Est - Approbation d'un avenant au protocole d'accord

Madame BERNASCONI.- Monsieur le Président, chers collègues, nous allons voter un rapport qui concerne deux PLIE sur notre territoire, les PLIE de Marignane et de la

Ciotat. Et il sera proposé très prochainement le même rapport concernant le PLIE de Marseille.

C'est une délibération qui constitue la suite technique de la décision que nous avons prise le 2 octobre dernier de devenir organisme intermédiaire pour le compte des trois 3 PLIE de notre territoire. Je passe sur les détails techniques, mais vous rappelle que cette décision a été prise à l'unanimité.

Aussi, je n'avais pas prévu d'intervenir sur ce rapport.

Toutefois, il y a eu des doutes, des questionnements. Il y a eu des interrogations, et des demandes d'éclaircissement ont été exprimées lors de l'examen de ces rapports. Il m'a semblé nécessaire d'apporter quelques précisions sur le travail des PLIE.

Mais je m'interroge notamment sur l'attitude des Conseillers du groupe communiste et de la Maire des 15° et 16° arrondissements qui ont semblé douter de l'efficacité des PLIE.

Bien sûr, le débat est libre mais je voudrais leur rappeler quelques chiffres qu'ils devraient connaître :

- sur le PLIE de la Ciotat, ce sont près de 100 personnes qui ont retrouvé un emploi, l'an dernier
- sur le PLIE de Marseille, 760 personnes ont retrouvé un emploi sur les 20 derniers mois.

Les PLIE s'adressent en effet, nous l'avons déjà dit à plusieurs reprises, à des publics en grande difficulté sociale. Des publics pour qui les mesures emploi traditionnelles ne suffisent pas.

Je dois rappeler que ces dispositifs ont été créés par l'Europe et sont largement financés par l'Europe qui en fixe les critères d'évaluation.

Dans ce cadre, une insertion est réussie quand la personne est en poste depuis plus de 6 mois. Dans certains cas, l'accès en formation qualifiante peut être considéré comme une sortie réussie, mais cette possibilité reste extrêmement faible.

Au sein des PLIE, des Comités de pilotage, toutes les institutions sont représentées : l'Etat, le Pôle Emploi, toutes les collectivités locales, les représentants du personnel...

Tout le monde est donc informé des critères imposés par l'Europe et les accepte : c'est la règle du jeu pour bénéficier des subventions européennes.

Si certains élus veulent fixer des conditions plus restrictives aux programmes emplois, c'est leur droit, mais c'est un débat qui doit se poser devant notre assemblée.

Il est même d'actualité puisque avec l'installation du RSA, il faudra réfléchir sur d'autres critères d'évaluation des politiques de l'emploi. C'est un travail que nous avons déjà engagé avec le Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Ainsi, je souhaiterais mieux comprendre certains propos qui ont été tenus lors de la Commission et qui remettent en cause les PLIE. Par exemple, je souhaiterais demander à la Maire des 15 et 16 arrondissements si vous souhaitez l'arrêt du dispositif sur votre territoire, sur votre secteur.

Avec l'ensemble des 175 associations qui travaillent avec le PLIE MPM Centre, nous sommes ouverts à vos propositions, et pourquoi pas, nous sommes ouverts à vos idées révolutionnaires.

Pour ma part, je défends l'utilité des PLIE, les gens en ont besoin surtout dans le contexte de crise que nous avons traversé et que nous connaissons.

Plutôt que d'émettre des jugements à l'emporte-pièce, plutôt que de mettre des bâtons dans les roues des travailleurs sociaux et des demandeurs d'emplois, nous devrions nous féliciter des réussites enregistrées.

(Tumultes)

A cet égard, je vous ai apporté, à mon tour, un peu de lecture. Je vous offre un recueil de portraits avec des photos, des témoignages, des parcours de vie afin qu'au-delà des chiffres, des statistiques, vous puissiez considérer les visages, les personnes, les familles à qui ces dispositifs apportent leur soutien... Il y en a un pour le groupe communiste également. Lisez-le.

(Mme Bernasconi fait distribuer à différents élus une brochure sur les PLIE)

(Tumultes)

Regardez-le, je vous assure que ce sont des familles qui expliquent.

Actuellement, il y a plus de 400 personnes du seul 15^{ème} arrondissement qui sont concernées.

Si vous voulez les arrêter, il faudra le proposer, je ne souhaite pas ici engager un échange qui deviendrait vite technique. Je propose ainsi à tous les membres de la Commission, mais plus largement à tous les élus qui le souhaitent d'ouvrir les débats sur les critères d'évaluation au cours de la prochaine réunion à laquelle participeront les Directeurs des trois PLIE.

Madame le Sénateur Maire des 15 et 16^{ème} arrondissements de Marseille, j'espère que nous serons nombreux à participer à ce débat. Tout n'est pas matière à polémique politicienne.

(Tumultes)

Confrontons nos points de vues, exprimez vos doutes, faites des propositions.

S'agissant du PLIE de Marseille, nous les soumettrons bien entendu au Maire de Marseille, qui malgré tous vos efforts pour diviser cette ville en secteurs, demeure le garant d'une politique de l'emploi unifiée, cohérente et efficace sur l'ensemble de la ville.

(Applaudissements)

Madame HADJ-CHIKH. - Je vais essayer de ne pas être aussi polémique que Mme Bernasconi puisque ce qui s'est passé effectivement en Commission n'est pas du tout ce qui a été rapporté ou tel que vous l'avez, en tout cas, exposé ici.

Nous sommes des personnes, a priori, intelligentes, et nous avons été aussi taxées d'intelligentes lorsque l'on était en Comité de pilotage puisque toutes les personnes qui étaient présentes ont relevé le fait que nous étions raisonnés et raisonnables, que nous avons posé les mêmes questions qui, vous aussi, à un moment donné, vous ont tarautés. Donc, il était pour nous légitime de nous poser la question des critères d'appréciation pour une bonne insertion.

Ce livre est peut-être un peu trop lisse et ne rappelle pas la réalité. La réalité, c'est celle que l'on vit dans nos quartiers où l'insertion est vraiment une question à prendre avec des ambitions. C'est comme cela que la question s'est posée en Commission.

J'aimerais rappeler les deux préoccupations qui ont été partagées par l'ensemble des membres de la Commission.

Il y a besoin de procéder à une réelle évaluation plus fréquente et plus fine de la mise en œuvre et de l'efficacité de ces politiques d'insertion.

On voulait aussi remettre en question les critères selon lesquels une insertion pouvait être taxée de positive. Cela s'appelle de l'ambition, Madame Bernasconi. Si on

devait s'arrêter strictement à des critères fixés par l'Europe, je crois que dans cette assemblée, on manquerait d'ambition politique.

Il a donc été convenu en Commission que ces critères qui sont imposés par l'Europe, pouvaient être respectés pour des questions strictement économiques et financières.

C'est-à-dire qu'on allait les accepter, on allait voter pour puisque nous sommes des personnes raisonnées et raisonnables, intelligentes. Nous allons voter favorablement pour capter l'essentiel du financement des PLIE, mais on se posait aussi la question d'une convention avec des critères un peu plus ambitieux pour toutes les personnes en insertion dans notre Communauté Urbaine.

C'est ce qui a été proposé en Comité de pilotage, que vous avez accepté, donc, vous avons en Comité de pilotage du PLIE, invité les Directeurs des PLIE à la prochaine Commission pour que puisse se poser cette question effective des critères et que l'on puisse ensemble émettre une vraie politique de l'insertion.

Merci.

(Applaudissements)

Monsieur MADROLLE.- Décidément, c'est un débat récurrent Madame Bernasconi sur le problème de l'emploi. C'est un problème grave parce que c'est la préoccupation première des Françaises et des Français. Nous savons que dans la Communauté Urbaine, le chômage n'arrête pas de grimper contrairement aux chiffres que l'on voit tous les jours. Ce n'est pas de votre responsabilité, Madame Bernasconi.

En revanche, ce qui est de votre responsabilité, ce sont les politiques d'insertion. Et c'est là où vous vous trompez, je vous le dis depuis des années. Quand vous parlez d'insertion réussie, soyez logique au niveau intellectuel, cela signifie quelles sont les réalisations au niveau des équivalents temps plein par rapport au plan des PLIE.

Quand on parle d'insertion, Madame Bernasconi, c'est une suite. Il y a les chantiers-écoles, les missions locales, il y a le PLIE.

Quand vous parlez du PLIE, soyez logique dans vos délégations, donnez-nous un diagnostic réel des sorties réussies aussi bien dans les chantiers-écoles, que dans les missions locales ou que du côté des PLIE.

Madame Bernasconi, vous tenez régulièrement des propos en terme très libéral de votre fonction. Quand on parle de l'Europe, c'est un minima. Madame Hadj-Chikh a raison, nous avons des orientations européennes a minima, rien n'empêche notre collectivité et la Mairie de Marseille d'aller au-delà.

Posez-vous la question. Nous avons voté les clauses d'insertion dans les emplois proposés par la Communauté Urbaine. Où en est la Ville de Marseille par rapport aux pôles d'insertion proposés ? Donnez-nous effectivement des résultats réels et arrêtez la polémique politicienne par rapport à votre délégation. L'emploi est un problème collectif et ce n'est pas l'apanage de la Droite.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Madrolle. Madame Ghali, Monsieur Amiraty, je vous demande d'être brefs s'il vous plait.

Madame GHALI.- Monsieur le Président, je voudrais juste rappeler à Mme Bernasconi que nous ne sommes pas ici pour refaire la Commission. Si elle avait été présente à la Commission, elle aurait pu répondre à toutes nos questions.

(Brouhaha)

La Commission permet un vrai débat, un échange. Si elle avait été là, elle aurait pu répondre. Avant d'accuser les élus qui eux ont assisté à la Commission et qui ont pris la peine d'animer cette Commission, Mme Haouaria Hadj-Chikh l'a dit et je partage complètement ce qui a été dit par elle et par M. Madrolle. Oui, il y a besoin de clarifier la question du PLIE ; oui, il y a besoin d'aller plus loin sur la question de l'emploi.

Je voudrais rappeler à Mme Bernasconi qu'il ne suffit pas de faire de la « réunionite », ce qui compte, c'est le terrain. Dans certaines cités des 15^{ème} et 16^{ème} arrondissements, il y a 80% de chômeurs. C'est une réalité !

Sur une réhabilitation dans les 15^{ème} et 16^{ème}, lorsque nous embauchons, sur 10 jeunes, deux jeunes des 15^{ème} et 16^{ème} et que les autres viennent de l'autre côté de Marseille, je dis que j'ai besoin d'une clarification. Et si cela vous dérange, ce n'est pas mon problème.

Je suis sur le terrain, contrairement à vous, et je ne vous ai pas vu rencontrer ces populations, je ne vous ai pas vu parler avec tous ces jeunes. Il ne suffit pas d'être enfermé dans un bureau pour préparer des documents, vous vous faites plaisir, mais la réalité consiste à apporter de vraies réponses concrètes aux demandeurs d'emploi qui sont de plus en plus nombreux dans notre ville.

(Bravos, Applaudissements)

Monsieur AMIRATY.- Dans le rapport qui va être voté, il est prévu d'intégrer au Comité de pilotage, MM. les Maires de Carry-le-Rouet, de Châteauneuf-les-Martigues, d'Ensuès-la-Redonne, de Marignane, de Saint-Victoret et de Gignac-la-Nerthe.

Je serai bref sur notre attachement, Madame Bernasconi à ce dispositif. Je vous le confirme et vous prie d'ailleurs d'excuser ces derniers temps mes absences, au Comité de pilotage du PLIE.

Je souhaiterais également vous dire Madame Bernasconi que sur cette question de l'emploi, nous pourrions tous être d'accord pour dire que lorsque nous sommes devant des demandeurs d'emploi, on doit dépasser les clivages politiques. S'il y avait des réponses adaptées, capables de résorber des difficultés des gens qui sont en face de nous, on le saurait. Donc, il faut sans arrêt revenir dans le débat pour savoir si nos politiques publiques sont efficaces. Ce n'est pas seulement les politiques que vous menez au PLIE, c'est d'une manière générale et dans tous les dispositifs, il faut nous interroger constamment sur l'efficacité de nos politiques.

Pour ma part, je suis toujours un peu réservé sur les autosatisfactions disant que nous avons des chiffres formidables ou que nous progressons. En matière d'emploi, je crois qu'il faut rester collectivement très modeste.

Dans cette salle, il y a des personnes qui travaillent sur les questions de l'emploi, c'est leur métier depuis des années. Elles sont d'ailleurs en haut de cet hémicycle. Moi-même, j'ai été Président de l'association ADRIM pendant 14 ans. J'ai mené les dispositifs du PLIE sur le centre de Marseille, j'ai mené les dispositifs de Pôle 13, d'ASI, tous les dispositifs et, croyez-moi, à 57 ans, je me fais de plus en plus modeste sur ces questions. Je vous demande, Madame Bernasconi, d'accepter que mes collègues viennent vers vous en disant, dans la modestie et l'humilité : revoyons, pourquoi pas, l'efficacité du système, ne nous contentons pas de ce que réclame le FSE. Merci.

Madame BERNASCONI.- Le débat est ouvert. Il a été proposé et nous travaillerons de manière très constructive, j'en suis certaine, pour améliorer notre mission d'auprès des publics les plus en difficulté qui ont bien besoin de nous et je fais confiance à l'ensemble des associations pour nous aider à faire avancer les choses dans le bon sens.

Je voudrais juste, Monsieur le Président, si vous le permettez, vous dire que si je n'étais pas là à cette Commission, je m'en excuse, mais Sabine Bernasconi n'est pas Rachida Dati, c'est que j'ai accouché, il y a un peu plus d'un mois aujourd'hui et vous me

permettez d'avoir pris un mois pour m'occuper de mon bébé et effectivement, de ne pas avoir fait passer avant malheureusement les demandeurs d'emploi concernés dans le PLIE. Je l'aurais fait volontiers si cette délibération avait concerné des avancées nouvelles en matière de politique de l'emploi. Mais il s'agissait d'une délibération seulement technique, je l'ai dit en préambule, alors pour moi, il était plus important de m'occuper de mon petit bébé que de participer à cette Commission.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Je pense que Rachida Dati appréciera. Je pense que tout le monde est d'accord pour voter.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

19. RNOV 005-09/11/09 CC - Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi Marseille Provence Métropole Ouest. Approbation d'un protocole d'accord 2010-2012 – Désignations

Madame BERNASCONI.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

20. RNOV 006-09/11/09 CC - Projet ANRU. Vallon des Tuves-La Savine à Marseille, 15ème arrondissement. Affectation d'autorisation de programme "Etudes". Approbation d'une convention d'étude avec le Grand Projet de Ville. Approbation de la participation financière de MPM.

Monsieur SAN MARCO.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

21. RNOV 007-09/11/09 CC - Grand Projet de Ville Marseille-Septèmes. Quartier de Saint Mauront à Marseille, 3ème arrondissement. Approbation d'une convention avec l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU).

Monsieur SAN MARCO.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

22. RNOV 008-09/11/09 CC - Programme Opérationnel FEDER et FSE Compétitivité et Emploi 2007-2013. Demande de subvention FEDER pour des opérations du volet "Cohésion sociale et territoriale" entrant dans le cadre du projet MPM et attribution de subventions FEDER

Monsieur MENNUCCI.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

23. RNOV 009-09/11/09 CC - Programme Opérationnel FSE Compétitivité et Emploi 2007-2013. Demande de Subvention Globale FSE dans le cadre du projet Axe 4-1 "une dynamique d'agglomération pour les espaces urbains sensibles" Approbation de la candidature et du dossier de demande de subvention

Monsieur MENNUCCI.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DÉVELOPPER LES TRANSPORTS URBAINS ET PÉRIURBAINS

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Molino, la Commission Développer les Transports Urbains et Périurbains s'est réunie le 3 novembre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Monsieur MOLINO.- Après un débat fructueux, les rapports ont été approuvés à l'unanimité, Monsieur le Président.

24. DTUP 001-09/11/09 CC - Approbation d'une convention relative à la participation de MPM aux études préliminaires et d'avant-projet de la deuxième phase de la desserte ferrée d'Aix-Marseille

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

25. DTUP 002-09/11/09 CC - Amélioration de performance des lignes structurantes du réseau de bus RTM à Marseille - Approbation de l'annulation des Autorisations de Programme 2006/00107, 2007/00076 et 2009/00115, et de la réduction du montant de l'Autorisation de Programme 2008/00135 - Approbation et affectation d'une nouvelle Autorisation de Programme

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

26. DTUP 003-09/11/09 CC - Augmentation de l'autorisation de programme relative à l'étude et la construction d'une gare maritime sur l'archipel du Frioul

Madame LOTA.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

27. DTUP 004-09/11/09 CC - Présentation du rapport d'activité 2008 du délégataire de Service Public pour le parc de stationnement du Centre à La Ciotat

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

28. DTUP 005-09/11/09 CC - Présentation du rapport d'activité 2008 du délégataire de Service Public pour les parcs en enclos de Marseille

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

29. DTUP 006-09/11/09 CC - Présentation du rapport d'activité 2008 du délégataire de Service Public pour les parcs de stationnement De Gaulle et Jean Jaurès à Marseille

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

30. DTUP 007-09/11/09 CC - Présentation du rapport d'activité 2008 du délégataire de Service Public pour le parc de stationnement Estienne d'Orves à Marseille

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

31. DTUP 008-09/11/09 CC - Présentation du rapport d'activité 2008 du délégataire de Service Public pour le parc de stationnement de la Blancarde à Marseille

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

32. DTUP 009-09/11/09 CC - Présentation du rapport d'activités 2008 du délégataire de Service Public pour les parcs de stationnement Castellane-Préfecture

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

33. DTUP 010-09/11/09 CC - Présentation du rapport d'activité 2008 du délégataire de Service Public pour les parcs de stationnement Baret, Corderie, Gambetta, Cours Julien, Monthyon, Phocéens et Timone

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

34. DTUP 011-09/11/09 CC - Présentation du rapport d'activité 2008 du délégataire de Service Public pour le parc de stationnement République à Marseille

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

35. DTUP 012-09/11/09 CC - Présentation du rapport d'activité 2008 du délégataire de Service Public pour le parc de stationnement Espercieux à Marseille

Monsieur CHENOZ.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

EQUIPEMENTS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - PATRIMOINE FONCIER - PROTECTION ET SÉCURITÉ DES ESPACES COMMUNAUTAIRES

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Colin, la Commission s'est réunie le 3 novembre, pouvez-vous nous faire un compte rendu de ses travaux ?

Madame COLIN.- La Commission s'est tenue le 3 novembre. Quatre rapports ont été présentés. Un rapport a été retiré à l'unanimité de la Commission, il s'agit de la délégation de service public de l'exploitation de la piscine des Gorguettes. Il passera donc à la session de décembre à la Communauté Urbaine.

Les trois autres rapports ont reçu un avis favorable unanime de la Commission.

36. EPPS 001-09/11/09 CC - Exploitation de la piscine communautaire des Gorguettes à Cassis - Approbation du principe d'une Délégation de Service Public

Monsieur LE PRESIDENT.- Ce rapport est retiré.

37. EPPS 002-09/11/09 CC - Revalorisation d'Autorisations de Programme dans le cadre du Budget Supplémentaire 2009

Monsieur ILLAC.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

38. EPPS 003-09/11/09 CC - Admission en non valeur de créances irrécouvrables

Monsieur ILLAC.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

39. EPPS 004-09/11/09 CC - Approbation du montant des redevances de crémation pour l'année 2010

Monsieur ILLAC.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE ET SERVIR L'EMPLOI

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Allouch, la Commission Développer l'Economie et Servir l'Emploi s'est réunie le 3 novembre 2009, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Monsieur ALLOUCH.- Avis favorable unanime de la Commission sur les rapports.

40. DEV 001-09/11/09 CC - Programme opérationnel FEDER et FSER Compétitivité et Emploi 2007-2013. Demande de subvention FEDER pour des opérations du volet "soutien à l'économie et à l'emploi" entrant dans le cadre du projet MPM et attribution de subventions.

Monsieur MENNUCCI.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

41. DEV 002-09/11/09 CC - Augmentation de l'autorisation de programme relative aux acquisitions foncières dans les Zones d'Aménagement Concerté.

Monsieur ALLOUCH.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

42. DEV 003-09/11/09 CC - Extension du village d'activités de Luminy Biotech à Marseille, 9ème arrondissement. Approbation de l'Avant Projet Détaillé. Demande de subventions

Monsieur ALLOUCH.- Avis favorable de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

VOIRIE ET SIGNALISATION

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Masse, la Commission Voirie et Signalisation s'est réunie le 2 novembre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Monsieur MASSE.- Les rapports ont obtenu un avis favorable de la Commission.

43. **VOI 001-09/11/09 CC - Approbation de l'acquisition amiable ou par voie d'expropriation des parcelles nécessaires à l'aménagement de l'intersection de la rue de l'Etoile et de l'avenue du 8 mai 1945 à Septèmes-les-Vallons. Demande d'ouverture conjointe des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire.**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

44. **VOI 002-09/11/09 CC - Approbation de la revalorisation de l'autorisation de Programme pour la réalisation de la voie U104, Vallon de Malpassé à Marseille (13ème arrondissement).**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

45. **VOI 003-09/11/09 CC - Aménagement de la Place Cartailhac à Marseille 8ème arrondissement - Création et affectation d'une Autorisation de Programme**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

46. **VOI 004-09/11/09 CC - Aménagement du boulevard Barnier (RD 5a) à Marseille, 15ème arrondissement. Approbation d'une convention tripartite avec le Département des Bouches-du-Rhône et la Ville de Marseille. Approbation de l'affectation d'Autorisation de Programme.**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

47. VOI 005-09/11/09 CC - Requalification de la place François Moisson à Marseille, 2ème arrondissement. Demande de subvention.

Madame MILON.- Avis favorable.

Madame NESPOULOUS.- Monsieur le Président chers collègues, concernant la requalification de la place François Moisson dans le quartier du Panier, je tiens à souligner l'originalité du montage de ce projet architectural et urbanistique.

En décembre 2004, des enseignants de l'école élémentaire François Moisson ont pris contact avec le Bureau des Compétences et Désirs, une association marseillaise qui travaille à créer des liens entre art contemporain et société. Ils souhaitent créer un atelier animé par un architecte et destiné à sensibiliser leurs élèves à l'urbanisme.

Diagnostic des usages sur la place François Moisson, élaboration d'un projet architectural, toutes les phases de prestations intellectuelles ont été financées par la Fondation de France.

Il s'agit maintenant de trouver le financement pour la maîtrise d'ouvrage de cette opération d'aménagement.

La présente délibération vise à autoriser M. le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole à solliciter une aide financière auprès du Conseil Général des Bouches-du-Rhône.

Avec les élus Vert, nous sommes très favorables à ce rapport et nous pensons que le Conseil Général répondra rapidement à cette demande de financement en complément à l'enveloppe de 50 millions d'euros consacrés par le Conseil Général à des projets de voirie réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine dans le cadre du plan quinquennal d'investissement.

Monsieur le Président, le budget voirie n'étant pas extensible, il est important de réfléchir aux priorités voirie pour 2010.

Permettez-moi de citer un extrait du rapport de la Cour Régionale des Comptes du 30 novembre 2007 : lors de la précédente mandature, la moyenne nationale de renouvellement des surfaces de voirie était de 20 à 30 ans, alors que le taux de renouvellement de voirie pour la Communauté Urbaine MPM était de 35 à 70 ans.

Comment expliquer cet écart impressionnant ? D'après le rapport de la Cour Régionale des Comptes, les crédits qui devaient être affectés à la rénovation de la voirie existante ont servi à la réalisation d'équipements lourds de type L2, tunnels...

Avec les élus Verts, nous pensons qu'il est urgent de restaurer notre patrimoine Voirie en respectant l'article L228.2 du Code de l'Environnement qui oblige les collectivités à la mise au point d'itinéraires cyclables lors des rénovations de voie urbaine.

Le Club des Villes Cyclables a calculé, en 2005, que l'équipement de 100 kilomètres de voirie au bénéfice des cyclistes, des piétons et des personnes à mobilité réduite, coûte 6 millions d'euros. Que représente 100 kilomètres de voirie à l'échelle de la Communauté Urbaine ? Pour se donner une idée, on compte 1250 kilomètres de voies sur Marseille. 100 kilomètres, ce n'est donc pas grand-chose mais c'est, par exemple, la longueur de la côte, du littoral de la Communauté Urbaine entre Sausset-les Pins et la Ciotat.

6 millions d'euros pour 100 kilomètres de voirie adaptée aux modes de déplacement doux, voici un ordre de grandeur à connaître pour créer la ligne budgétaire « voirie et déplacement doux ».

6 millions d'euros à comparer avec le budget primitif 2009 et l'autorisation de programme pour l'investissement dédié à la création, l'aménagement et l'entretien de voirie d'un montant de 156 millions d'euros.

Monsieur le Président, il est possible de respecter la loi L228.2 du Code de l'Environnement, il est possible de participer à la réduction de l'émission des gaz à effet de serre et il est possible d'améliorer le cadre de vie. Les élus Vert demandent la création d'une nouvelle ligne budgétaire « voirie et modes de déplacement doux » pour 2010.

Merci Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

48. VOI 006-09/11/09 CC - Rocade L2 Est à Marseille - Approbation de l'avenant n°3 à la convention n°01/1073 et de l'avenant n°2 à la convention n°04/1122

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur TALAZAC.- Le rapport n°48 mentionne un transfert de fonds très important entre le boulevard de l'Etoile et la rocade L2.

Si nous tenons particulièrement à la réalisation de la rocade L2, qui est essentielle dans les déplacements de notre ville, il faut bien considérer que nous tenons, non moins de façon importante, à la réalisation du boulevard de l'Etoile. En effet, votre rapport d'activité mentionne l'importance du technopôle de Château Gombert tant dans le secteur de la formation que de l'emploi de notre ville, puisque 13 nouvelles entreprises ont été créées. Le parc s'est rempli cette année à 50% seulement. Le problème que connaît ce parc est évidemment en rapport avec les transports et les moyens de s'y rendre. La réponse qui était prévue est le boulevard de l'Etoile.

Ce boulevard de l'Etoile doit donc être réalisé. Transférer la quasi totalité de ses fonds sur la L2 n'est peut-être pas la bonne solution pour régler ce problème et je voudrais que vous nous rassuriez, Monsieur le Président, sur le fait que le boulevard de l'Etoile n'est pas abandonné par vos services.

Monsieur MASSE.- S'agissant de l'interpellation de Mme Nespoulous sur la voirie et les transports doux, je crois que nous tenons à chaque fois que c'est possible d'avoir des indications bien précises. Et lorsque la nature des travaux le permet et lorsque les dimensions des voies ou des rues le permettent, nous mettons bien sûr en évidence l'existence des pistes cyclables.

Je crois que l'on peut saluer cette intervention qui va nous inciter encore une fois à aller toujours plus loin.

Au sujet de l'intervention de M. Talazac, intervention qu'il avait faite aussi en Commission, je crois que l'on peut indiquer qu'il y avait un ordre de priorité à mettre en place. Au niveau du Vallon de la Fourragère, nous avons la nécessité de financer complètement ce volet de couverture partielle à hauteur de 16 millions d'euros. L'Etat abondant pour 10 millions d'euros dans le cadre du plan de relance, nous devons trouver 6 millions d'euros. L'Etat a demandé à tous les partenaires d'attribuer l'enveloppe initialement destinée au boulevard de l'Etoile à la rocade L2 Est.

Pour répondre à M. Talazac comme je l'ai fait en Commission, j'ajoute qu'il ne s'agit pas du tout d'un abandon complet du boulevard de l'Etoile qui est un élément indispensable à la desserte du pôle technologique de Château Gombert. Les services Transports et Voirie travaillent, à l'heure actuelle, sur un système de transport en site propre

qui permettrait de bien avancer sur ce projet, car les voiries existantes le permettent, mais en aucun cas il ne s'agit pour nous d'un abandon de ce projet, je tenais à vous le confirmer.

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur Masse. Il n'est pas question d'abandonner quoi que ce soit. Les priorités d'études ont changé. La L2 est tellement structurante qu'on est obligé d'inverser les priorités.

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

49. **VOI 007-09/11/09 CC - Plan Quinquennal d'Investissement 2009-2013 - Engagement communautaire pour le Centre-ville - Approbation de la revalorisation de l'autorisation de programme pour les études de piétonisation du Centre Ville et du Vieux-Port de Marseille.**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

50. **VOI 008-09/11/09 CC - Plan Quinquennal d'Investissement 2009-2013 - Requalification du Centre Villageois d'Allauch (2ème tranche- haut du village) - Création et affectation d'une autorisation de programme**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

51. **VOI 009-09/11/09 CC - Plan Quinquennal d'Investissement 2009-2013 - Aménagement de l'avenue Louis Julien (RD3 - 2ème tranche) à Ceyreste - Création et affectation d'une autorisation de programme**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

52. **VOI 010-09/11/09 CC - Plan Quinquennal d'Investissement 2009-2013 - Aménagement de l'avenue des Anciens Combattants à Châteauneuf-les Martigues - Création et affectation d'une autorisation de programme**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

53. **VOI 011-09/11/09 CC - Plan Quinquennal d'Investissement 2009-2013 - Aménagement du Chemin Lieutaud et du Boulevard du Fer à Cheval à Gémenos - Revalorisation d'une Autorisation de Programme**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

54. **VOI 012-09/11/09 CC - Opérations de Voirie - Création, affectation des nouvelles opérations et revalorisation d'autorisations de programme destinées aux opérations d'entretien et grosses réparations des voies communautaires et de leurs dépendances**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

55. **VOI 013-09/11/09 CC - Aménagement de la Voie de liaison entre le Chemin Charre à La Ciotat et le Chemin du Vallon de Juane à Ceyreste - Revalorisation de l'Autorisation de Programme**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

56. **VOI 014-09/11/09 CC - Aménagement de la Rue de l'Etoile à Septèmes Les Vallons - Revalorisation de l'Autorisation de Programme**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

57. **VOI 015-09/11/09 CC - Aménagement de l'avenue Logos à Marignane - Revalorisation de l'Autorisation de Programme**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

58. **VOI 016-09/11/09 CC - Requalification des voies Maurelle/Abeille/Matagots à La Ciotat - Création et affectation d'une autorisation de programme**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

59. **VOI 017-09/11/09 CC - Aménagement de l'esplanade Charles de Gaulle à Cassis - Revalorisation de l'autorisation de programme**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

60. **VOI 018-09/11/09 CC - Aménagement du Chemin Marius Milon à Allauch - Revalorisation d'une Autorisation de Programme**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

61. **VOI 019-09/11/09 CC - Aménagement du chemin de l'Esteou à Marignane - Création et affectation d'une Autorisation de Programme**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

62. **VOI 020-09/11/09 CC - Elargissement de la rue de Fondouille et création d'une voie de liaison entre la rue des Prés et la rue de Fondouille à Saint Victoret - Revalorisation d'Autorisation de Programme**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

63. **VOI 021-09/11/09 CC - Requalification du Boulevard Jean Jaurès à Saint-Victoret - Désaffectation de l'Autorisation de Programme**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

64. **VOI 022-09/11/09 CC - Aménagement de la Place du Refuge à Marseille 2ème arrondissement - Revalorisation d'une Autorisation de Programme**

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

65. VOI 023-09/11/09 CC - Création d'une voie nouvelle débouchant dans la rue Benédit à Marseille (4ème arrondissement) - Revalorisation de l'Autorisation de Programme

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

66. VOI 024-09/11/09 CC - Aménagement de la place des Héros dans le quartier de Château-Gombert à Marseille (13ème arrondissement) - Revalorisation d'Autorisation de Programme et demande de subvention

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur TALAZAC.- Monsieur le Président, je me réjouis de voir ce dossier arriver à son terme puisqu'un budget y est affecté et l'opération semble décidée. C'est un projet que nous avons initié lors du mandat précédent et qui avait eu des difficultés à aboutir en raison des concertations très nombreuses que nous avons dû réaliser sur le terrain avec les Comités d'intérêt de quartier. Je pense notamment au travail fait avec mes collègues Valérie Boyer et Claude Daumergue en particulier, lors du mandat précédent.

Deux points m'interpellent. Tout d'abord, je me réjouis en remarquant, sans mauvais esprit, que budgétairement, tout cela était très difficile et que nous voyons arriver, bien à propos, une aide de la Région, qui n'a pas compétence à ma connaissance en matière de voirie. Pendant les 13 ans que j'ai passé à la direction de la Voirie, elle n'a pas manifesté particulièrement son intérêt pour la voirie de Marseille, ce qui est d'ailleurs normal car ce n'est pas son rôle. Maintenant, à quelques mois des élections, elle semble manifester un intérêt tout particulier en finançant des travaux de voirie sur la Ville de Marseille. Nous nous en félicitons en tout cas, car l'argent est toujours bon, d'où qu'il vienne. Nous le remercions pour cet argent, mais je tenais à le dire.

En revanche, s'agissant de la concertation, m'étant inquiété de savoir si le projet qui nous est proposé aujourd'hui est tout à fait le même que celui sur lequel nous avons concerté il y a quelques temps, j'ai posé la question naturellement à mes collègues, Martine Vassal, Adjointe au Maire de Marseille, chargée de l'aménagement urbain, à ma collègue chargée de la voirie, Laure-Agnès Caradec. Il m'a semblé que ni l'une, ni l'autre, n'était au courant du projet exact et de sa réalisation. On m'a dit que le Maire de secteur est au courant.

Je tiens à manifester très clairement et, pour le domaine de la voirie, à aller dans le sens de ce qu'a dit tout à l'heure le Maire de Marseille : il n'y a qu'un Maire à Marseille et les projets et travaux se déterminent en concertation avec lui.

Les Maires de secteur ont un avis à donner, mais ce n'est qu'un avis. La décision définitive sur la conception finale du projet, se fait avec le Maire de Marseille et à défaut, avec ses adjoints qui sont là pour donner leur avis et avoir l'avis décisionnaire sur chacun des projets. C'est comme cela que ça fonctionne avec toutes les communes de la Communauté Urbaine, il n'y a aucune raison que cela fonctionne différemment pour la commune de Marseille.

Merci Monsieur le Président.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Talazac, remettons les choses à leur place, il ne s'agit que d'une place...

Monsieur MASSE.- Pour essayer d'apporter quelques informations précises, Monsieur Talazac, je pense que vous saviez que le Conseil Régional et ou le Conseil Général ont toujours dit, et ce depuis 10 ans, qu'ils participeraient à cette opération. Donc je crois que ce budget de la Région n'est pas du tout une surprise, ce n'est pas du tout électoral et pour aller plus loin, nous avons même souhaité que le chantier aille beaucoup plus vite que cela.

Vous l'avez dit vous même, ce chantier a beaucoup trop tardé. Donc la part du budget de la Région, qui est de 80% sur cette opération, n'est pas du tout inintéressante pour la Communauté Urbaine et le budget de la voirie.

L'opération devra donc se réaliser au début de l'année 2011 puisque nous avons encore toute l'année 2010 pour finaliser les études et les budgets.

Personne n'a osé imaginer que le Maire de Marseille ou ses adjoints ne soient pas associés à un tel projet. A la dernière réunion que j'ai eu l'honneur de présider, le représentant de la Mairie, en l'occurrence, M. Daumergue, était présent. Nous avançons en collaboration avec les Mairies de secteur. On a tendance à les dénigrer, mais il ne faut pas les oublier, Mme Ghali l'a dit, elles ont toutes, une légitimité républicaine.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

67. VOI 025-09/11/09 CC - Plan Quinquennal d'investissement 2009-2013 - Engagement communautaire pour le centre-ville - Semi piétonisation du Vieux-Port à Marseille - Approbation d'une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la Ville de Marseille à la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole

Madame MILON.- Avis favorable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

UNE AGGLOMÉRATION ÉCO-RESPONSABLE

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Vassal, la Commission Une Agglomération Eco-responsable s'est réunie le 2 novembre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Madame VASSAL.- Monsieur le Président, mes chers collègues, cette séance m'interpelle un peu. Je me pose quelques questions et j'aimerais que vous puissiez y apporter des réponses.

Quand j'ai accepté la présidence de cette Commission, j'étais pleine d'espoir. Car après le choc que nous avons subi le 17 avril 2008, parce que certaines personnes n'ont pas suivi les directives et les commandements que leur avaient donnés leurs électeurs en mars 2008, je m'étais dit que la gouvernance partagée était peut-être le moindre mal et surtout, dans l'intérêt des Marseillais, cela permettrait, pour les projets que nous avons eus et les projets pour lesquels nous avons été élus dans chacune de nos communes, de faire

avancer les choses dans l'intérêt de nos concitoyens. C'est la raison pour laquelle j'ai accepté cette gouvernance partagée.

Je constate, au bout de 18 mois, que cette gouvernance partagée est un peu bizarre. Elle est bizarre parce que lorsqu'un Président de Commission est de Droite et un Vice-président de Gauche, on n'a pas le même rapport que lorsqu'un Président est de Gauche et un Vice-président de Droite. Je prendrais l'exemple des transports avec Mme Lota.

Aujourd'hui j'ai entendu M. Rouzaud nous dire que ses services avaient fait ceci, que ses services avaient fait cela. Je pense qu'il ne faut pas confondre les choses. Nous sommes des élus de la République, nous représentons des concitoyens. Les services sont à notre disposition pour faire avancer les choses et faire avancer nos projets.

Vous avez pris en charge le problème de la propreté et de la collecte, vous-même Président puisque vous répondez directement à mes courriers lorsque je vous sollicite en tant qu'adjoint responsable de la propreté, avec M. Rouzaud. Vous avez pris des décisions de manière unilatérale en ce qui concerne ce nouvel appel d'offres, et on voit là où cela nous mène.

Ma question est simple. A quoi sert cette Commission ?

Aujourd'hui, on a trois rapports techniques, M. Rouzaud, vous dira qu'il n'y a aucun problème là-dessus, mais sur le principe, je crois que c'est véritablement voir la démocratie de façon un peu différente et pas du tout comme les Marseillais nous ont élus.

Je pense que les choses seront différentes en 2014 puisque j'espère que la réforme des collectivités territoriales nous permettra enfin d'élire les Conseillers communautaires puisque 80% de nos compétences en commune sont gérées par la Communauté Urbaine. Les choses seront peut-être beaucoup plus claires.

Aujourd'hui, je suis ravie de mener cette présidence de Commission, mais j'aimerais, suite au débat passionné de ce matin, revenir sur l'intérêt de chacun des habitants de cette Communauté Urbaine qui veulent avoir une ville propre, un espace agréable à vivre et il est clair de constater qu'effectivement, certains engagements tenus par certaines personnes ne sont pas faciles à tenir parce que notre ville est une grande ville. Marseille est une grande ville, avec un grand territoire. Les choses ne sont pas simples. Il y a beaucoup de commerçants et beaucoup d'habitants sur certains endroits, et ce n'est pas facile.

Je crois que l'épisode que nous venons de vivre prouve que, comme le disait le Préfet précédent, Christian Frémont, « les déchets ne sont ni de Droite, ni de Gauche, ils sont devant nous, il faut les traiter ».

Monsieur le Président, j'aimerais que l'on revienne aux fondamentaux, que l'on revienne un peu au rôle essentiel de la Commission et faire travailler cette Commission qui est à votre disposition, dans l'intérêt de l'ensemble des élus de la Communauté Urbaine pour ne pas arriver à des prises d'otage comme celle que nous venons de subir ces derniers jours.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Madame Vassal, la Commission travaille, vous la faites travailler et je vous en remercie. Il y a d'une part des Vice-présidents de MPM ont des délégations et d'autre part, des élus qui n'ont pas de délégation. C'est un fait, les Vice-présidents ont des délégations. Cela vous gêne peut-être mais c'est ainsi.

Pour le reste, je n'ai pas grand-chose à dire. Vous parlez de gouvernance partagée. Ce matin, nous avons eu un très grave incident en séance, que je considère, pour ma part, comme très grave. Il y a des dérapages qui ne grandissent pas leurs auteurs.

Je demande à l'ensemble des Conseillers communautaires de méditer à cette phrase : « on ne sert jamais une cause en utilisant l'outrance, parce que tout ce qui est outrancier est ridicule ».

(Applaudissements)

Monsieur BERNARDI.- Monsieur le Président, mes chers collègues tout le monde sait qu'à la suite de votre élection, nous avons ensemble accepté une gouvernance partagée.

Cette gouvernance partagée ne l'a pas été de la même manière pour tous. Lorsque je vois la façon dont nous traitons les dossiers avec le Maire de Marseille, nous savons qu'il est possible d'avoir une gouvernance partagée positive. Lorsque j'entends un certain nombre de réactions, telles celles que nous venons d'avoir tout à l'heure, on se dit qu'un certain nombre d'élus sont des « Malgré-Nous ».

Notre groupe Faire Gagner Marseille Provence Métropole est à 100% pour une gouvernance partagée de bon niveau, de bonne qualité, pour travailler avec la Mairie de Marseille et avec son Maire en particulier.

68. AGER 001-09/11/09 CC - Approbation des augmentations d'affectation d'autorisations de programme relatives à des travaux sur des ouvrages d'eau potable.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

69. AGER 002-09/11/09 CC - Approbation des augmentations d'affectation d'autorisations de programme relatives à des travaux sur les ouvrages d'assainissement.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

70. AGER 003-09/11/09 CC - Approbation de l'augmentation d'autorisations de programme relatives à des opérations pluviales réalisées pour la ville de Marseille

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

PORTS DE PLAISANCE - PORTS DE COMMERCE - AÉROPORT.

Monsieur LE PRESIDENT.- Monsieur Piccirillo, la Commission Ports et Aéroport s'est réunie le 29 octobre, pouvez-vous nous faire un compte-rendu de ses travaux ?

Monsieur PICCIRILLO.- Les trois rapports ont été approuvés par la Commission.

71. POR 001-09/11/09 CC - Admission en non valeur de créances irrécouvrables sur le Budget ports et aéroport

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

72. POR 002-09/11/09 CC - Délégation de Service Public pour l'organisation et l'exploitation du Salon Nautique Marseille Provence Métropole en 2010 - 2011 - 2012 - Approbation du choix du délégataire et du contrat d'affermage de service public et de ses annexes

Madame BONIFAY.- Monsieur le Président, chers collègues, La Ciotat accueille, depuis 2003, le salon nautique de Marseille Provence Métropole. Celui-ci n'a cessé de monter en puissance. Tout le monde s'accorde à reconnaître le succès populaire et l'intérêt économique de cette manifestation. Au point de devenir, nous dit-on, le 4^e salon national derrière Paris, La Rochelle et Cannes.

Ce succès s'est construit sur la base d'un contrat avec une association "Nautisme et Festivités en Mer", à qui nous fournissons les espaces et les plans d'eau et qui s'occupe de tout le reste, moyennant une participation financière, de l'ordre de 461.560 euros TTC pour cette année 2009.

Fort de ce constat, notre Groupe s'est très largement abstenu en Conseil du 11 mai, lors du lancement de cette procédure de délégation de service public ; car nous n'arrivions pas très bien à voir où l'on voulait en venir.

Les questions soulevées par nos collègues Marie-Françoise Palloix en Commission Port et Joël Dutto en Comité Technique Paritaire, étaient les suivantes :

Pourquoi changer un partenariat associatif avec la NAFEM qui a donné de bons résultats à La Ciotat ?

N'est-on pas attiré vers une logique de réorientation plus commerciale haut de gamme pour une manifestation nautique jusqu'à ce jour plutôt populaire ?

Pourquoi une DSP de 2 ans et 7 mois ? Y a-t-il le projet de déménager le salon dans le cadre de Marseille 2013 ? Si c'est le cas pourquoi ne pas le dire et mettre en débat cette possibilité ?

Pour aller vite, les réponses qui ont été apportées, et qu'on peut lire dans le dossier DSP envoyé à chacun d'entre nous, peuvent se résumer ainsi :

Il y a besoin de clarifier les bases juridiques et commerciales de son organisation et de mettre en concurrence son exploitation, pour franchir un nouveau palier plus ambitieux, mieux maîtriser la gestion et limiter la participation financière de MPM.

Six mois après quel est le résultat de cette procédure :

Il n'y a eu qu'un seul concurrent : La SAFIM

La participation financière de MPM à l'équilibre budgétaire de cette DSP sera en moyenne de 476 000 euros TTC sur 3 ans (une fois déduits les 20.000 euros de redevance) contre 461 560 euros TTC avec l'association NAFEM

L'ambition de donner une autre dimension au salon est absente.

Au point où le rapport d'analyse des services, en date du 6 octobre 2009, souligne en conclusion – je le cite : *"Le candidat suit correctement les prescriptions du document programme... en revanche au regard des objectifs fixés par la Communauté*

Urbaine, la stratégie précise de développement du salon n'est pas suffisamment affirmée. Enfin, la proposition financière du candidat devra être sérieusement améliorée".

Un mois après, c'est pourtant la même offre qu'on nous propose d'adopter pour une durée de 2 ans et 7 mois. Quant à savoir l'horizon d'accueil de ce salon nautique pour 2013 et au-delà, la question reste toujours sans réponse.

Je finis sur une précision, qui n'avait pas été communiquée lors du lancement de la procédure le 11 mai 2009, ici même : consulté pour avis, le Comité Technique Paritaire s'est prononcé défavorablement sur le principe de DSP lors de sa réunion du 7 mai 2009.

Vous comprendrez, Monsieur le Président et chers collègues, que la persistance de ces interrogations et ces inquiétudes renforcent les raisons de ne pas approuver ce contrat d'affermage.

Nous nous abstenons.

Merci de votre attention.

Monsieur LE PRESIDENT.- C'est en tant que Président de cette collectivité que je vous dis que le salon nautique est à La Ciotat et qu'il y restera.

Monsieur BERNARDI.- Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais, puisque vous m'avez confié le soin de négocier cette délégation de service public avec les candidats qui se sont trouvés, la SAFIM, en la circonstance, vous rendre compte d'un certain nombre de considérations.

La première, c'est que nous étions dans une situation où la NAFEM était dans une position illégale qui nous avait été indiquée comme telle par l'audit des finances que nous avons fait réaliser. Nous avons changé de façon de procéder – la DSP était une solution correcte – car nous avons des risques d'être pris en gestion de fait avec la NAFEM.

Deuxièmement, pour les connaisseurs du dossier, dans la pratique passée, la NAFEM sous-traitait à la SAFIM l'ensemble de ces prestations. C'est donc tout à fait naturellement que la SAFIM, qui connaissait parfaitement ce dossier, a pu être candidate et a pu satisfaire aux demandes que nous avons faites, Monsieur le Président, en votre nom.

Dans ces conditions, nous avons, avec l'accord de la Ville de La Ciotat, abouti à une solution positive pour les trois prochaines années qui nous met dans la légalité, qui nous permet de tenir un bon salon, dans de bonnes conditions et je crois que mon groupe, et je vous le demande Monsieur le Président, votera ce rapport.

Monsieur BORE.- Monsieur le Président, chers collègues, je voudrais abonder dans le sens de Maître Bernardi puisque nous en avons parlé. Nous en avons parlé il y a longtemps puisque cela fait un an ou deux que nous sommes sur ce dossier. Il est une habitude de trouver des associations pour porter des événements pour un certain nombre de collectivités, que ce soit des Villes, des Communautés Urbaines, des Régions ou des Départements. Il se trouve que lorsqu'on regarde la jurisprudence, on s'aperçoit de plus en plus que si la pratique sympathique est plus facile à mettre en place, elle n'est pas forcément tout à fait légale. Nous avons décidé, d'un commun accord, de lancer un appel d'offres pour que cette manifestation puisse se réaliser dans les meilleures conditions et surtout avec la tranquillité d'esprit qui se doit.

Le Président est venu plusieurs fois à La Ciotat où il a annoncé que le salon nautique était ancré à La Ciotat et je remercie le Président et l'ensemble des collègues qui ont acté cette position.

Je crois qu'il fallait être le plus transparent et le plus clair possible. On ne pouvait plus continuer comme cela avec cette association, même si avec le temps, nous sommes devenus des amis.

En tout cas, le salon nautique de la Communauté Urbaine qui se déroule à La Ciotat, est devenu, en quelques années, le quatrième salon de France. Même si on dit que Cannes est un salon nautique conventionnel, je pense que toute la Communauté Urbaine est heureuse, chaque année, de venir arpenter les pontons du port de La Ciotat qui est régulièrement entretenu par les services de la Communauté Urbaine et je remercie le Président Piccirillo car la dernière panne va être réparée cette année.

Et puisque j'ai la parole, je voudrais répondre à M. Magro. Quant on parle de transports, Monsieur Magro, et que l'on dit qu'il faut faire des rallonges pour Ciotabus, je pense que ce qu'on devrait demander, c'est la contribution des villes qui se sont développées au point de vue économique au Versement Transport. Je crois qu'à La Ciotat, cette contribution est largement bénéficiaire par rapport au réseau existant.

Donc, je remercie la Communauté Urbaine d'accéder aux demandes des Ciotadains, qui sont aussi des métropolitains, d'agrandir les réseaux, d'augmenter les fréquences, pour que les gens puissent bientôt descendre au marché de La Ciotat le dimanche.

(Applaudissements)

Monsieur LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Maire. Une dernière précision Madame Bonifay, 2 ans et 7 mois, c'est de salon à salon. Il s'agit d'une DSP pour les salons 2010, 2011, 2012. Ensuite, nous repasserons une DSP pour trois ans supplémentaires

Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Abstention du groupe Communistes, Républicains et Citoyens.

73. POR 003-09/11/09 CC - Approbation de l'avenant n° 1 prolongeant la durée de la convention de Délégation de Service Public n° 04/199 du 21 décembre 2004 relative à l'exploitation du service d'avitaillement et la distribution de carburants et produits dérivés aux usagers du Vieux-Port à Marseille.

Monsieur PICCIRILLO.- Avis favorable unanime de la Commission.

Monsieur LE PRESIDENT.- Je mets aux voix. Y a-t-il des votes contre, des abstentions ?

Le rapport est adopté à l'unanimité

Monsieur LE PRESIDENT.- Je vous remercie. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée à 12 heures 16).